BILANS

CARTE DE VISITE
CALLING CARD

Ordre
des comptables
agréés
du Québec

MAI 1988

Rapport
annuel
1987·1988

MAY 1988
Annual
Report

1987·1988

89-01092/

TABLEAU DES MEMBRES

Il y a eu une augmentation nette de 622 membres depuis le 1er avril 1987, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 11 930. Pour la première fois de l'histoire de l'Ordre, les nouveaux comptables agréés admis après avoir réussi l'Examen final uniforme et terminé leur stage ont dépassé le cap des 700 membres au cours d'un même exercice.

Décès

Au cours de l'exercice, nous avons eu le regret d'apprendre le décès des membres suivants :

Eunice C. Bancroft, Charles-Émile Bélanger, Raymond Blais, Albert Boulet, A.F.D. Campbell, John Rex Church, R.N. Cockfield, H.J. Conlan, Harvey Cotnam, J.C. Cushing, Sylvio De Courcy, J.A. Desrochers, J.L. Dugan, S.S. Feiner, Alain Ferland, J.J. Fortin, Serge Foucrault, J.M.C. Gamble, A.T. Gibb, Raymond Huot, W. James Hyde, Michel Lamontagne, Ronald Laybourn, Martial Lemonde, Howard Lyons, T.R. Montgomery, Émile Motard, Yvan Nadeau, Marcel Perreault, Louis I. Portner, Jean M. Raymond, Paul Rozon, Paul E. Senécal, Alan Waters, G.T. White, Phillip Williams.

L'augmentation de l'effectif s'est réalisée comme suit :

Effectif au 31 mars 1987		11 308
Inscription au Tableau de l'Ordre		
Par voie d'examen, selon l'art. 20 de la Loi sur les comptables agréés	706	
Par affiliation d'une autre province, selon l'art. 21 de la Loi sur les comptables agréés	12	
Par affiliation d'un autre pays, selon l'art. 22 de la Loi sur les comptables agréés	2	
Par réintégration	8	728
Radiations du Tableau de l'Ordre		
Décès	36	
Démissions	37	
Non-paiement de la cotisation annuelle	22	
Non-paiement des droits d'inspection	1	
Expiration du permis temporaire	1	
Non-respect du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle	5	
Décisions du Comité de discipline	4	106
***Effectif au 31 mars 1988**		11 930

Répartition des membres par régions électorales :

Montréal	7 451	
Québec	1 521	
Trois-Rivières	325	
Cantons de l'est	247	
Outaouais - Nord ouest	271	
Nord - est	358	
	10 173	
Canada, hors du Québec	1 401	
Hors du Canada		356
	1 757	11 930

* L'effectif comprend deux permis temporaires et un permis restrictif délivrés en vertu des articles 37 et 40 de la Charte de la langue française.

Le Directeur administratif adjoint,
Jacques Roy, C.A.

TABLEAU DES STAGIAIRES

Un total de 2 623 stagiaires étaient immatriculés à l'Ordre au 31 mars 1988, soit 152 de plus qu'à la même date en 1987. L'évolution du tableau des stagiaires s'est faite de la façon suivante :

Stagiaires immatriculés au 31 mars 1987	2 471	
Inscriptions au tableau des stagiaires :		
Par voie d'immatriculation	1 073	
Par réintégration	21	1 094
Radiations du tableau des stagiaires :		
Admission à l'Ordre	706	
Révocations et démissions	236	942
Stagiaires immatriculés au 31 mars 1988		2 623

BILANS

TABLE DES MATIÈRES

Tableau des membres	p. 2
Lettres de transmission	4
Message du Président	5
Bureau 1987-1988	7
Rapport du Bureau	8
États financiers	12
Rapport du Syndic	19
Rapport des comités	
	19
Arbitrage des comptes	20
Discipline	21
Examen	22
Vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	22
PME	23
Vérification des institutions d'enseignement	23
Vérification intégrée	24
Coopératives	24
Législation	25
Bourse C. Douglas Mellor	26
Comité de l'Outaouais	27
Comité de Québec	27
Comité de la Mauricie	28
Fiscalité	28
Terminologie française	29
Vérification des municipalités et des organismes municipaux	30
Comité du Saguenay /Lac St-Jean	30
Comité des Cantons de l'Est	31
Comité du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte Nord	32
Jeunes C.A.	32
Formation professionnelle	33
Association des stagiaires comptables agréés du Québec	33
Recrutement	34
Information publique	35
Rôle de la femme C.A. dans la vie économique	36
Formation continue	37
Comité consultatif du syndic	38
Assurances et caisse de retraite	39
Inspection professionnelle	40
Pratique professionnelle	41
Membres en affaires, services gouvernementaux et industrie	41
Étude des exposés-sondages	42
Personnel administratif	

Ordre des comptables agréés du Québec

Special

Rapport annuel 1987-1988

Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président
Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,

Claude Ryan

Québec, juin 1988

Ordre des comptables agréés du Québec

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur administratif,
André Desrochers, F.C.A.

le 14 juin 1988

Ordre des comptables agréés du Québec

Office des professions du Québec
Complexe de la Place Jacques-Cartier
320, rue St-Joseph est
1er étage
Québec

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter en 80 exemplaires le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Directeur administratif,
André Desrochers, F.C.A.

le 14 juin 1988

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au début de mon mandat, les conseillers en communication de l'Ordre m'ont proposé comme formule de: «*Donner un visage et un nom à la profession de comptable agréé*». Elle reflétait la pensée profonde des comptables agréés du Québec de même que celle des gens d'affaires et des représentants des media. Je me suis appliqué à répondre aux désirs exprimés par nos membres, nos clients et employeurs et les représentants du monde de l'information. Les comptables agréés doivent sortir de l'anonymat relatif à l'intérieur duquel ils semblent se complaire par tradition et exercer leur leadership auprès de la société québécoise. Je parle d'une présence marquée, hautement visible, exemplaire et dominante. A cette fin, j'ai eu le plaisir de parcourir la province dans tous les sens et cela à plusieurs reprises. Les comptables agréés ont occupé tout le terrain, dans les media, les Chambres de commerce et les universités et cegeps.

Mon premier objectif a toujours été de rencontrer mes confrères et consoeurs dans chacune des régions du Québec. J'avais en tête un motif très clair de rapprocher l'Ordre de ses membres et tous les gestes posés traduisaient cette volonté: invitation spéciale et personnalisée, discussions franches et ouvertes, réponses concrètes aux suggestions des collègues, correspondance confidentielle, etc. J'ai reçu plusieurs témoignages et suggestions qui ont alimenté ma réflexion sur l'institution qui régit notre profession. Non seulement l'Ordre doit-il, à mon sens, se rapprocher concrètement de ses membres, il doit de plus décentraliser une partie de ses opérations et de ses programmes au profit des régions. Déjà, quelques gestes concrets ont été posés dans ce sens: régionalisation de la réception en l'honneur des lauréats de l'Examen final uniforme et des nouveaux membres, constitution d'un nouveau comité de coordination des comités régionaux, section spéciale sur les comités régionaux dans ce rapport annuel et section spéciale sur les régions dans *Bilans*. Ce mouvement doit s'accentuer. Le Comité d'orientation faisant suite au rapport Dugal s'est penché tout particulièrement sur cet aspect de notre corporation professionnelle.

Les jeunes inondent notre profession. Ils et elles apportent du dynamisme et des idées nouvelles. Pourtant, ils sont peu présents dans les comités permanents et au Bureau de l'Ordre. Je crois observer chez eux un certain détachement de leur Ordre. Cette situation m'inquiète grandement et m'apparaît inacceptable. Nous avons maintenant un nouveau Comité sur les jeunes C.A. Les portes de l'Ordre leur sont grandes ouvertes.

Les membres M.A.G.I. connaissent une situation inacceptable. Laissés un peu de côté par leur corporation, ils se sentent probablement citoyens de deuxième classe. Là aussi, le rapport Dugal a largement confirmé une situation que nous connaissons. Pour l'avenir, le Comité M.A.G.I. devra jouir d'une grande attention dont il doit profiter pour soumettre au Bureau des projets de toutes sortes. La permanence doit aussi se retrousser les manches et alimenter le comité d'idées en plus de le soutenir dans son travail. L'Ordre doit prioritairement reprendre contact avec ses membres M.A.G.I.

Il y a deux ans, le rapport annuel rendait hommage aux comptables agréés qui se dévouent bénévolement au sein des comités permanents pour l'avancement de la profession comptable. Nos «maîtres-d'oeuvre» nous ont encore prouvé, cette année, un très grand aplomb. Qu'il me suffise de mentionner le CA-SCORE, le Guide de vérification des établissements relevant du réseau de la santé et des services sociaux, le Colloque des femmes sur le marketing de soi, le rapport Dugal, les séminaires sur la vérification interne, les commentaires sur les budgets, la soumission d'un mémoire à la Commission parlementaire sur l'agriculture, et j'en passe. J'ai rencontré presque tous les comités permanents pour constater de visu l'activité fébrile qui y règne et pour dire merci au nom de tous les membres. L'Ordre doit apprendre à publiciser ce travail immense et remarquable auprès des représentants des media d'information et du public. Nous sommes, là encore, beaucoup trop discrets.

Du côté de l'Ordre, j'ai tenu, aux premiers jours de ma présidence, à rencontrer les permanents pour leur transmettre un seul message: «priorité aux membres». Les membres, à travers le rapport Dugal ont transmis un message similaire à l'Ordre. Je sais que la transformation dans la culture et les mentalités est déjà amorcée pour faire éventuellement de notre corporation un modèle pour les autres professions au Québec.

Mon deuxième objectif de mieux faire connaître notre belle profession m'a amené dans les milieux des affaires, des media d'information et de l'éducation. Cette expérience a été fort enrichissante à tous les niveaux. Les Chambres de commerce du Québec ont rarement vu un président de l'Ordre des comptables agréés à leur lutrin. Les communautés d'affaires ont salué l'implication des comptables agréés dans leur communauté. Certains représentants d'autres professions ont éprouvé de l'envie à nous voir prendre un tel leadership alors que leur propre corporation est encore absente. En même temps, j'ai senti la fierté de mes collègues à voir leur président s'engager dans la voie des présences publiques. Prendre la parole aux Chambres de commerce et dans les media d'information représente une façon d'exercer notre leadership et je formule le voeu que mes successeurs continuent dans cette lancée.

Tout au long de mon mandat, j'ai pris position publiquement, au nom des comptables agréés, sur le Régime d'épargne-actions, les actions accréditives, la réforme de la fiscalité canadienne, l'agence spatiale, la haute technologie, les budgets provincial et fédéral. J'ai tenu un discours similaire aux PME du Québec dans le Magazine PME. Je formule le voeu que mes successeurs ne s'arrêtent pas là.

J'ai visité les campus universitaires du Québec et quelques cegeps pour constater l'absence de notre profession et la présence constante et dynamique des autres professions comptables. Notre absence des campus est sérieuse et risque de porter à conséquence si l'on n'y remédie pas dans les plus brefs délais. Je formule le voeu que l'Ordre s'en occupe en priorité.

J'ai, de plus, établi des liens concrets avec les directeurs de l'information des media et mon Comité consultatif sur les communications m'a fourni des avis précieux sur le sujet. Je formule l'espoir que l'on continue de développer ces liens.

Les pourparlers ayant trait à la rationalisation de la profession comptable au Québec, commencés durant le mandat de mon prédécesseur, ont donné lieu à de nombreuses heures de travail de la part des négociateurs des trois groupes professionnels. A sa réunion du 13 octobre 1987, le Bureau donnait au président et au vice-président le mandat de négocier dans le cadre de critères bien précis au nom de l'Ordre. Le protocole d'entente signé par les négociateurs fut approuvé de façon majoritaire par le Bureau lors d'une réunion spéciale le 8 mars 1988.

Plus de 2 500 comptables agréés ont répondu à mon invitation d'échanger sur les principaux principes contenus dans le protocole au cours d'une douzaine de rencontres. Cela représente plus de 20 % de notre membership. Jamais a-t-on vu autant de membres se déplacer de façon aussi spontanée.

Sans vouloir présumer du sort que nos membres réserveront à cette entente, je ne peux que souhaiter ardemment que les nombreux efforts consacrés à la rationalisation de la profession servent de jalons qui conduiront éventuellement à la solution d'un malaise qui existe depuis près de deux décennies.

Au nom des comptables agréés, je me suis efforcé de donner un visage et un nom à la profession à travers la province, auprès de tous nos publics. Je suis profondément convaincu de la nécessité d'agir en ce sens pour les années à venir. L'Ordre devra s'appliquer à le faire de façon planifiée, concertée et coordonnée. Le Bureau de l'Ordre entend s'impliquer dans une démarche de planification stratégique. C'est vital pour l'Ordre et pour la profession, si l'on veut occuper tout le terrain et mobiliser tous nos membres vers un même but. C'est ainsi que nous serons nombreux à porter la profession à bout de bras.

Une année aussi bien remplie eut été impossible sans le soutien et la collaboration de nombreux individus. Merci au Comité administratif pour son encouragement tout au long de mon mandat. Merci aux membres du Bureau qui ont dû consacrer plusieurs heures à la préparation de nombreuses réunions. Enfin merci à la direction et au personnel de l'Ordre pour son entier dévouement à mon égard.

Le président de l'Ordre,

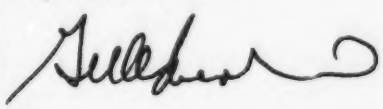

Gilles Chevalier, F.C.A.

Bureau 1987-1988

Comité administratif
Gilles Chevalier, F.C.A., président
Robert Faille, F.C.A., vice-président
Roger Germain, F.C.A., trésorier
F. Marc Chevrier, F.C.A.
*Angéline D. Girard

Les autres membres du Bureau sont :

Nil Allaire, F.C.A.
Nicole Beaudoin-Sauvé, C.A.
Pierre R. Courtemanche, C.A.
Paul Dumas, C.A.
Suzanne Filiatrault, F.C.A.
Robert Fortier, C.A.
G. André Harel, F.C.A.
Philippe Lagacé, C.A.
Jean-Guy Laliberté, F.C.A.
Jean Legault, C.A.
Jacques Levesque, C.A.
Vivienne M. Livick, C.A.
Pierre C. MacKay, F.C.A.
*Marguerite Paquet
Marc Paradis, C.A.
Pierre Robitaille, F.C.A.
*Jacques Roy, Ing.
*Marcelle B. Trépanier
Régent Watier, C.A.
Morty Zafran, F.C.A.

*Désigné par l'Office des professions du Québec

Conseil des anciens présidents

William H. Campbell, F.C.A.
J.A. deLalanne, F.C.A.
George P. Keeping, F.C.A.
J. Émile Maheu, F.C.A.
M. Laird Watt, F.C.A.
William V. Victor, F.C.A.
Frank T. Denis, F.C.A.
H. Marcel Caron, F.C.A.
John F. Lewis, F.C.A.
Jacques Raymond, F.C.A.
Julien H. Fayet, F.C.A.
Lucien P. Bélair, F.C.A.
R.G. Buckingham, F.C.A.
François J. Bastien, F.C.A.
J. Alastair Reekie, F.C.A.
Yvon Normandin, F.C.A.
G. Ian Craig, F.C.A.
Charles Pelletier, F.C.A.
Boris G. Levine, F.C.A.
Phillip P. Aspinall, F.C.A.
Raymond Morcel, F.C.A.
J. Alistair Duff, F.C.A.
Paul Noiseux, F.C.A.
Roland Truchon, F.C.A.
Charles-Albert Poissant, F.C.A.
J. David Weinstein, F.C.A.
Guy d'Orsonnens, F.C.A.

DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'I.C.C.A.
Régent Watier, C.A., secrétaire
Gilles Chevalier, F.C.A.
Guy d'Orsonnens, F.C.A.
Robert Faille, F.C.A.

DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS INTERPROVINCIAUX
COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Jean-Guy Rousseau, F.C.A.

JURY D'EXAMEN
René Huot, C.A.
Benoit Boyer, C.A.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC
Jacques Roy, C.A.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE L'INSOLVABILITÉ
Gilles Campeau, C.A.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE L'ASSOCIATION DES STAGIAIRES
Marc Paradis, C.A.

RAPPORT DU BUREAU

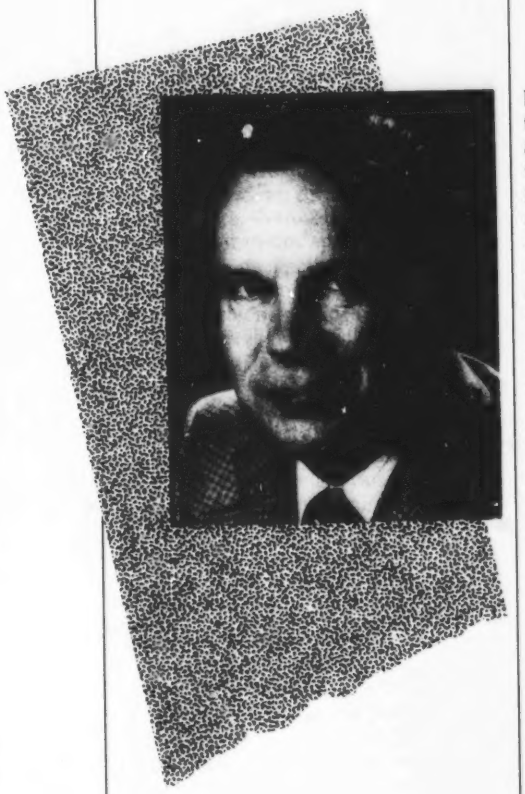

Deux grands thèmes ont servi de leitmotiv aux débats du Bureau et du Comité administratif au cours de l'exercice : la rationalisation de la profession et la planification stratégique. Ces riches sujets se sont conjugués en un ample contrepoint agrémenté de reprises et variations aux modulations imprévues, ponctué de points d'orgue pensifs. Les échos de cette symphonie sont répercutés dans le Rapport du Président. Le lecteur trouvera ici la chronique des mille autres questions qui ont tissé la trame des 17 jours de séance qui ont occupé les 26 réunions du Bureau et du Comité administratif.

Tout fidèle qu'il est et qu'il entend demeurer à sa mission première de veiller à la protection du public, l'Ordre ne se désintéresse pas pour autant des intérêts légitimes de ses membres. Pour le Comité administratif, l'excellence professionnelle, et notamment le respect de la règle d'indépendance, passe nécessairement par les conditions matérielles de l'exercice de la profession. C'est ainsi qu'il a rappelé au ministre de la Justice et au ministre responsable de l'application des lois professionnelles le mémoire qu'il leur avait présenté l'année précédente au sujet de l'assurance-responsabilité civile. Il y a annexé le rapport de juin 1987 du Comité spécial de l'I.C.C.A. sur la responsabilité professionnelle des comptables, dont les conclusions marquent une étroite concordance avec celles du mémoire de l'Ordre. C'est dans ce même dessein de service aux membres que le Comité administratif a autorisé la création du Régime enregistré d'épargne-retraite dont il est question dans le rapport du Comité des assurances et de la caisse de retraite.

Profession dynamique en rapide croissance, l'Ordre se compose presque pour moitié de jeunes membres, c'est-à-dire de professionnels ayant moins de 35 ans d'âge et 10 d'appartenance. Ces jeunes membres exercent et exerceront la profession dans un milieu de plus en plus différent de celui qu'ont connu leurs aînés. Chefs de file du monde économique de demain, il leur incombe de tisser dès maintenant l'étoffe dont sera faite la profession du XXIe siècle. C'est à cette fin que le Comité administratif a créé cette année le Comité des jeunes C.A. et lui a donné pour mandat «de faciliter l'intégration des jeunes C.A. dans leur milieu, de promouvoir leur développement professionnel et leur sens d'appartenance à la profession».

Le gouvernement ayant approuvé le règlement adopté par le Bureau le 3 février 1987, le fonds de secours de l'Ordre a été aboli et ses avoirs ont été rétrocédés au fonds d'administration générale. Comme il est dit dans le rapport annuel de l'exercice 1986-1987, cette mesure d'ordre purement administratif ne doit pas s'interpréter comme une marque d'indifférence à l'égard des membres éprouvés par le sort. Réitérant sa volonté de poursuivre l'oeuvre humanitaire naguère dévolue au Comité des fiduciaires du fonds de secours, le Comité administratif a fixé à son successeur, le Comité d'assistance financière, le mandat suivant:

«Le comité reçoit toute demande d'assistance financière destinée à un membre, ancien membre ou personne à charge d'un membre ou ancien membre, qui est dans le besoin.

Après avoir mené l'enquête qu'il juge nécessaire, le comité recommande au Bureau le montant et les modalités de l'assistance à accorder s'il y a lieu, sans divulguer l'identité du membre ou des bénéficiaires en cause.»

Au cours de l'exercice, le Comité d'information publique a créé un sous-comité des affaires publiques avec mission d'entreprendre une tournée de consultation à l'échelle de la province pour recueillir l'avis des membres sur l'Ordre, ses structures, ses orientations, ses activités et ses relations avec ses membres. Au terme d'un périple qui l'a conduit dans 10 régions et l'a mis en contact avec 347 membres, échantillon qu'il tient pour représentatif, le sous-comité a déposé au Bureau le rapport de ses constatations et de ses recommandations. Ces dernières, au nombre de 39, constituent un vaste programme de réformes tant administratives qu'idéologiques destinées à moderniser les structures en place et à raviver chez les membres le sens de l'appartenance et le goût de la participation aux affaires de la profession. Le Bureau a confié à un comité spécial, recruté principalement en son propre sein et parmi les membres du sous-comité, le soin d'examiner en profondeur cet ambitieux programme et de lui soumettre un plan de réalisation dans les plus brefs délais. Le rapport du sous-comité fournira le thème d'une séance plénière qui précédera immédiatement l'assemblée générale annuelle au congrès de juin 1988.

Le Comité administratif a appris avec une vive surprise et un certain dépit

l'adoption du projet de loi no 74 (Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne) par l'Assemblée nationale. Cette loi, qui remplace la Loi sur les sociétés en fidéicommis, impose aux vérificateurs des obligations nouvelles dont l'ampleur déborde largement les normes et les techniques actuelles. C'est ainsi que le vérificateur des entreprises visées par la loi doit maintenant signaler aux actionnaires toute dérogation au chapitre de la loi portant sur les conflits d'intérêts, et déclarer à l'Inspecteur général des institutions financières si, «à son avis, dans le cours normal de sa vérification, il a eu connaissance de situations ou d'opérations qui puissent lui laisser croire que la société n'a pas suivi des pratiques financières saines», si, «les méthodes de gestion adoptées par la société concernant l'administration et la garde des biens administrés pour autrui sont adéquates et les contrôles sur ces biens efficaces» et si, «à son avis, la méthode utilisée pour présenter les éléments pouvant affecter la sécurité des déposants est adéquate». Le comité eût souhaité que de telles obligations ne fussent imposées aux vérificateurs qu'après consultation de l'Ordre, mais le calendrier législatif ne l'a pas permis. Des pourparlers se poursuivent entre l'Inspecteur général des institutions financières et le Comité sur la législation pour aplanir les difficultés que ne saurait manquer de susciter l'application de ces dispositions nouvelles.

Le Bureau a été saisi de deux opinions juridiques contradictoires relativement à l'interprétation à donner aux mots «tout autre rapport» qui figurent à l'article 32 de la Loi sur le vérificateur général. L'article se lit comme suit:

«Le vérificateur des livres et comptes d'un organisme du gouvernement ou d'une entreprise du gouvernement, autre que le vérificateur général, doit transmettre à celui-ci, avec diligence, un exemplaire:

1. des états financiers annuels de l'organisme ou de l'entreprise;
2. de son rapport sur ces états;
3. de tout autre rapport qu'il fait au conseil d'administration, à la direction ou au dirigeant de l'organisme ou de l'entreprise, le cas échéant, sur ses constatations et recommandations.»

La question est de savoir si les mots «tout autre rapport» doivent s'entendre des communications que le vérificateur adresse à son client dans le cadre plus ou moins élargi de son mandat de vérificateur, ou de tout rapport relatif à tout mandat à lui confié en sus de celui de vérificateur. Opinions juridiques nonobstant, le Bureau garde l'espoir d'une solution à l'amiable.

Trois comités ont pour mandat de faciliter aux vérificateurs des institutions du secteur parapublic l'accomplissement de leurs mandats. À la différence des entreprises commerciales, dont la teneur des états financiers est réglée par les principes comptables généralement reconnus, ces administrations doivent établir leurs comptes annuels selon des normes prescrites par l'État; de plus, leurs vérificateurs sont tenus à pratiquer des contrôles étrangers aux normes de vérification généralement reconnues. Composés de praticiens, de fonctionnaires et de représentants des associations professionnelles, ces comités entretiennent entre les intervenants de leurs secteurs respectifs un dialogue suivi dont les membres sont tenus au courant par le truchement de Bilans. Si tous trois ont accompli une oeuvre digne d'éloges, l'un d'eux s'est signalé par une réalisation particulièrement remarquée, la publication du Guide de vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Le lancement de l'ouvrage a eu lieu le 16 février en présence de nombreuses personnalités de l'Ordre, du Ministère et des établissements du réseau. Le Bureau est fier de l'aboutissement de ce projet de longue date conçu et réalisé, à leur avantage mutuel, par la collaboration étroite des trois parties intéressées.

Le Comité sur la fiscalité a soumis au ministre des Finances un bref mémoire préconisant diverses mesures destinées à simplifier la législation et à favoriser l'équité fiscale. Parmi les sujets traités dans le mémoire figurent l'uniformisation des lois fédérale et provinciale, le jumelage des administrations, diverses dispositions fiscales à l'objectif économique et la fiscalité de la famille.

Le dernier rapport annuel de l'Ordre fait état d'un mémoire «rédigé en quelques jours par un comité spécial mis sur pied en toute hâte» relativement au projet de refonte du régime de financement agricole du gouvernement du Québec. A ce fruit de l'improvisation, qui eût prédit un essor large et long? Or il advint que sa bonne réception l'an dernier par le Comité spécial sur l'agriculture et l'alimentation a valu à l'Ordre de comparaître cette année devant la Commission de l'Assemblée nationale sur l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation à l'occasion de l'étude du projet de loi numéro 46 sur le financement agricole. Puis de Québec le mémoire prit le chemin d'Ottawa, où il fut soumis au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts dans le cadre d'une consultation publique sur le financement agricole. Jusqu'où le mènera donc son odyssée ...?

On trouvera ailleurs dans ces pages le rapport détaillé des activités du Comité d'inspection professionnelle. Qu'il suffise de signaler ici que le comité a mis la dernière main au programme du troisième tour d'inspection, qu'il entreprendra dès le début du prochain exercice. A la différence de ceux qui l'ont précédé, le troisième tour ne sera pas confiné à l'examen des dossiers de vérification et de comptabilité des praticiens: sa portée s'étendra aussi aux dossiers de fiscalité. A compter du prochain exercice, les droits d'inspection subiront une hausse de l'ordre de 10 %, la première depuis 1981. Il faut aussi mentionner que le Comité administratif a entériné toutes les recommandations formulées par le Comité d'inspection professionnelle, de même que celles formulées par le Comité de discipline, en vertu des articles 112, 113 et 160 du Code des professions.

A la recommandation du Comité de la formation professionnelle, le Comité administratif a résolu de révoquer l'exemption de l'examen d'admission dont jouissaient les membres de The Institute of Certified Public Accountants des États-Unis qui demandent d'être reçus à l'Ordre. Cette décision est fondée sur les considérations suivantes. D'une part, la facture comparée de l'examen de l'AICPA et de l'Examen final uniforme porte à croire que la note de succès s'obtient plus aisément dans le premier que dans le second; la Commission d'évaluation des diplômes étrangers, sous-comité du Comité interprovincial de la formation professionnelle, doit revoir cette question sous peu. D'autre part, l'AICPA n'accorde plus, depuis plusieurs années, la réciprocité aux membres de l'I.C.C.A. Il est à noter que les ordres de comptables agréés de trois autres provinces ont déjà mis fin à la réciprocité avec les C.P.A.

Pour la quatrième année d'affilée, le Québec a raflé les honneurs à l'Examen final uniforme des comptables agréés du Canada et des Bermudes: les candidats du Québec ont mérité 14 des 20 inscriptions au tableau d'honneur, dont les quatre premières. Par ailleurs, ils ont amélioré de façon significative leur taux de réussite par rapport à la moyenne nationale. C'est donc avec fierté que le Bureau a reçu et adopté le rapport du Comité de l'examen portant sur l'examen de septembre 1987.

Au cours de l'exercice, les contributions financières habituelles ont été versées aux comités régionaux et aux bibliothèques universitaires. La somme de 3 500 $ a été attribuée au titre de la Bourse C. Douglas Mellor et une contribution de soutien de 1 750 $ a été versée à l'Association canadienne des professeurs de comptabilité. Le Bureau a autorisé l'Association des

stagiaires à lever sur ses membres une cotisation de 20 $, dont l'Ordre a assuré la perception.

Comme le veut la tradition, le Bureau a reçu la visite du Président de l'I.C.C.A. à l'une de ses réunions. Cette rencontre des plus cordiales a fourni aux membres du Bureau l'occasion de parfaire leur connaissance des grands dossiers d'intérêt national pour la profession. Pour notre distingué confrère, Alistair Duff, elle a aussi été l'occasion d'un nostalgique mais chaleureux retour aux sources. Les échanges ont porté notamment sur les relations entre les trois groupes de comptables professionnels, les travaux du Comité spécial de l'I.C.C.A. sur les attentes du public en matière de vérification, la participation des membres francophones aux travaux de recherche et la situation financière de l'organisme national.

Le Bureau a élevé au rang de Fellow de l'Ordre 25 membres qui se sont distingués de façon exceptionnelle dans leur vie professionnelle et dans la société par des réalisations dont l'honneur a rejailli sur la profession. Le nombre des titulaires de cette distinction, créée en 1983, s'élève maintenant à 190. Le Bureau a aussi conféré le titre de membre à vie à 32 membres qui ont complété leur 50e année d'appartenance ininterrompue à l'Ordre. Les membres à vie comptent maintenant pour 180 dans l'effectif de l'Ordre.

Au fil du temps, l'actualité s'est chargée d'alimenter en nouvelles le Bureau et le Comité administratif. C'est ainsi qu'on a noté avec satisfaction :

- le refus de la Cour suprême du Canada de permetttre à CGA Canada et au ministre de la Consommation et des Corporations de se pourvoir à l'encontre du jugement de la division d'appel de la Cour fédérale rescindant le décret portant attribution de la raison sociale Association des comptables généraux agréés du Canada à CGA Canada ;
- l'élection de M. J. Alistair Duff, F.C.A., ancien président de l'Ordre, à la présidence de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ;
- le renouvellement du mandat de M. Jean-Pierre Roy, F.C.A., à l'Office des professions du Québec ; nommé l'an dernier pour compléter le mandat d'un membre démissionnaire, M. Roy est le premier comptable agréé à siéger à l'Office ;
- l'élection de M. Jacques Roy, C.A., Directeur administratif adjoint de l'Ordre, au poste de trésorier du Conseil interprofessionnel du Québec ;
- la remise à M. Jean-François Joly, Directeur de la traduction et de la terminologie de l'Ordre, du premier prix à être décerné par le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle à la profession. Ancien président de la Société des traducteurs du Québec et du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada, M. Joly représente le Canada auprès de la Fédération internationale des traducteurs.

L'exercice s'est soldé par un excédent de 110 159 $ des recettes sur les dépenses, qui a plus que compensé l'excédent défavorable de 40 047 $ de l'exercice précédent. La cotisation de l'exercice écoulé était de 470 $ pour les membres établis au Québec et de 330 $ pour les membres résidant à l'extérieur du Québec ; elle prenait en compte la tranche de 220 $ remise à l'I.C.C.A. Pour le prochain exercice, le Bureau l'a fixée à 500 $ pour les membres établis au Québec et à 360 $ pour les membres résidant à l'extérieur, compte tenu de l'augmentation de la part de l'I.C.C.A. de 220 $ à 250 $. Conformément au quatrième alinéa de l'article 86 du Code des professions, elle devra être ratifiée par l'Assemblée générale avant d'entrer en vigueur.

A la clôture de l'exercice, le personnel du secrétariat se composait de 45 personnes, dont 10 comptables agréés et 8 traducteurs professionnels. Il est bon de rappeler que le Service de traduction et terminologie consacre la très forte majorité de son temps au service de l'I.C.C.A., dont il remplit la quasi-totalité des besoins en matière de traduction; l'Ordre est défrayé selon une formule de partage des coûts. M. Jean-Guy Brassard, C.A., est entré au service de l'Ordre à titre de Syndic adjoint le 1er juillet 1987.

Le Directeur administratif,

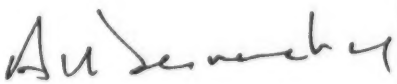

André Desrochers, F.C.A.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres
Ordre des comptables agréés du Québec
Montréal (Québec)

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'administration générale, du fonds d'assurance-groupe, du fonds de réserve pour la retraite des employés et du fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des résultats du fonds d'administration générale et les variations de l'avoir du fonds de secours de l'exercice terminé à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, selon les renseignements et explications fournis et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Ordre des comptables agréés du Québec au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

JACQUES, DAVIS, LEFAIVRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 19 avril 1988

BILANS
AU 31 MARS 1988

ACTIF

		1988	1987
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**A court terme**		
	Encaisse	162 821 $	90 746 $
	Placements temporaires — au coût	587 706	463 307
	Débiteurs	191 382	156 718
	Frais payés d'avance	106 973	41 222
	Intérêts à recevoir	31 700	29 229
	A recevoir du fonds de secours	—	3 072
		1 080 582	784 294
	Placements à long terme — au coût		
	Obligations (Valeur à la cote : 1988 : 1 009 017 $ 1987 : 983 655 $)	993 655	935 250
		2 074 237 $	1 719 544 $
FONDS D'ASSURANCE-GROUPE	Encaisse	41 777 $	28 901 $
	Intérêts à recevoir	36 514	23 759
	A recevoir d'une compagnie d'assurance	—	280 724
	A recevoir du fonds d'administration générale	6 061	—
	Placements — au coût		
	Placements temporaires	—	58 961
	Obligations (Valeur à la cote : 1988 : 2 012 172 $ 1987 : 1 768 053 $)	2 041 000	1 719 882
		2 125 352 $	2 112 227 $
FONDS DE SECOURS	Encaisse	— $	23 378 $
	Intérêts à recevoir	—	230
	Placements temporaires	—	29 464
		— $	53 072 $
FONDS DE RÉSERVE POUR LA RETRAITE DES EMPLOYÉS	Encaisse	8 885 $	4 512 $
	Intérêts à recevoir	1 787	1 454
	Placements temporaires — au coût	376 496	303 225
		387 168 $	309 191 $
FONDS D'INDEMNISATION	Placements temporaires — au coût	50 000 $	50 000 $
		50 000 $	50 000 $

Pour le Bureau:
Gilles Chevalier, F.C.A.
Roger Germain, F.C.A.

PASSIF ET AVOIR

	1988	1987
A court terme		
Créditeurs et charges à payer	367 047 $	156 278 $
Cotisations et droits perçus d'avance	16 457	20 885
Dû au Fonds d'assurance-groupe	6 061	—
Obligations découlant de contrats de location-acquisition — tranche exigible d'ici un an	18 741	19 848
	408 306	197 011
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	2 124	20 865
Avoir		
Solde au début de l'exercice	1 501 668	1 534 192
Résultat net de l'exercice	110 159	(40 047)
Virement du fonds de secours	51 980	7 523
Solde à la fin de l'exercice	1 663 807	1 501 668
	2 074 237 $	1 719 544 $

Avoir		
Solde au début de l'exercice	2 112 227 $	1 556 218 $
Intérêts	174 525	156 732
Gain (Perte) sur vente d'obligations	(9 496)	20 952
	2 277 256	1 733 902
Versements nets des (aux) compagnies d'assurance	(151 904)	378 325
Solde à la fin de l'exercice (note 3)	2 125 352 $	2 112 227 $

A court terme		
Dû au fonds d'administration générale	— $	3 072 $
Avoir		
Solde au début de l'exercice	50 000	50 000
Intérêts	1 980	8 554
Gain sur vente d'obligations	—	994
	51 980	59 548
Moins: Versements	—	(2 025)
Virement au fonds d'administration générale	(51 980)	(7 523)
Solde à la fin de l'exercice	—	50 000
	— $	53 072 $

A court terme		
Versement à payer	89 508 $	— $
Avoir		
Solde au début de l'exercice	309 191	238 455
Intérêts	23 009	19 655
	332 200	258 110
Contributions du fonds d'administration générale	73 770	63 881
Moins: Versements	(108 310)	(12 800)
	(34 540)	51 081
Solde à la fin de l'exercice	297 660	309 191
	387 168 $	309 191 $

Avoir		
Solde au début de l'exercice	50 000 $	25 000 $
Contributions du fonds d'administration générale	—	25 000
Solde à la fin de l'exercice	50 000	50 000
	50 000 $	50 000 $

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Produits		
Cotisations des membres	4 723 310 $	4 052 872 $
Moins: Part de l'I.C.C.A.	(2 225 740)	(1 917 900)
	2 497 570	2 134 972
Cotisations des étudiants	355 396	297 750
Moins: Part de l'I.C.C.A.	(77 244)	(59 290)
	278 152	238 460
Cotisations annuelles nettes	2 775 722	2 373 432
Droits d'admission	174 250	158 650
Droits d'immatriculation	107 930	99 800
Droits d'examen	888 450	678 870
Droits d'inspection	367 211	373 450
Formation continue — droits d'inscription	669 617	687 613
Amendes	9 827	7 846
Revenus de placements	231 113	235 243
Divers	24 430	13 386
	5 248 550	4 628 290
Charges		
Examen	907 939	774 391
Formation professionnelle	206 780	146 512
Inspection	368 127	371 671
Formation continue	629 418	685 968
Pratique professionnelle	38 733	38 898
Discipline	276 037	379 260
Conciliation et arbitrage des comptes	54 432	25 583
Pratique illégale	32 614	40 650
Direction générale et services administratifs	1 130 572	945 653
Traduction et terminologie	207 543	209 282
Communications	866 961	671 536
Registrariat	137 924	122 367
Manuel des membres	50 021	17 814
Activités sociales — net	154 064	102 791
Contributions et subventions	77 226	69 337
Remboursement du fonds d'indemnisation	—	25 000
	5 138 391	4 626 713
Résultat net, compte non tenu du poste exceptionnel	110 159	1 577
Poste exceptionnel	—	(41 624)
Résultat net de l'exercice	110 159 $	(40 047 $)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1) La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec est la Loi sur les comptables agréés du Québec.

Fonds administrés par l'Ordre :

Fonds d'administration générale. Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre.

Fonds d'assurance-groupe. Ce fonds sert à gérer les surplus rétrocédés à l'Ordre par les assureurs des régimes d'assurance-groupe organisés pour les membres conformément à l'article 10 de la Loi sur les comptables agréés.

Fonds de secours. Ce fonds a été aboli par règlement adopté par le Bureau le 3 février 1987 et approuvé par le gouvernement le 2 septembre 1987.

Fonds de réserve pour la retraite des employés. Ce fonds sert à payer au fiduciaire la participation de l'Ordre au coût du régime de retraite des employés et autres bonifications. Il est alimenté à même le fonds d'administration générale par suite d'une décision prise en 1982 par le Comité administratif.

Fonds d'indemnisation. Ce fonds est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du Code des professions.

2) **CONVENTIONS COMPTABLES**

Constatation des produits :

Les droits d'admission et d'immatriculation sont portés aux résultats au moment où les demandes sont acceptées par le Bureau.

Imputation des charges :

Les charges directement reliées à une fonction sont imputées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en proportion des salaires.

Immobilisations et améliorations locatives :

Le coût des immobilisations et des améliorations locatives est porté aux résultats de l'exercice dans lequel il est engagé.

3) **FONDS D'ASSURANCE-GROUPE**

Au cours des années, des surplus provenant de régimes d'assurance avec participation aux résultats ont été rétrocédés à l'Ordre. Ils sont réservés au bénéfice des membres qui adhèrent aux régimes. En cas d'une perte pour le régime d'assurance-vie, le coût maximum estimatif de la réclamation qui pourrait être attribuable au Fonds d'assurance-groupe s'élève à 566 151 $. Ce coût, s'il y a lieu, serait imputé à l'avoir du Fonds.

4) **IMMOBILISATIONS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES**

Au cours de l'exercice, le coût des immobilisations et des améliorations locatives porté aux résultats a été de 57 678 $.

5) **OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION**

Les paiements minimums qui devront être effectués en vertu de contrats de location-acquisition et de location-exploitation s'établissent comme suit:

Exercice se terminant le 31 mars	Contrats de location-acquisition	Contrat de location-exploitation
1989	20 434 $	308 705 $
1990	2 195	308 705
1991		308 705
1992		308 705
1993		308 705
1994		308 705
1995		308 705
1996		308 705
1997		25 725
Total des paiements minimums	22 629	2 495 365 $
Moins: intérêts à 13,5 %	1 764	
Valeur actuelle des paiements minimums	20 865	
Moins: tranche exigible d'ici un an	18 741	
	2 124 $	

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	1988	1987
Examen		
Frais du Jury d'examen interprovincial	816 546 $	700 505 $
Organisation locale de l'examen	48 807	44 090
Salaires	23 300	15 000
Quote-part des frais généraux et autres frais	19 286	14 796
	907 939	774 391
Droits d'examen	888 450	678 870
Résultat net	(19 489 $)	(95 521 $)
Formation professionnelle		
Comité interprovincial de la formation professionnelle	82 309 $	55 070 $
Salaires	46 600	2º 900
Quote-part des frais généraux et autres frais	59 814	48 180
Frais des comités	3 296	5 649
Recrutement	14 761	7 713
	206 780 $	146 512 $
Inspection		
Honoraires professionnels et frais de déplacement	133 878 $	163 159 $
Salaires	129 500	106 248
Quote-part des frais généraux et autres frais	98 854	98 061
Frais des comités	5 895	4 203
	368 127	371 671
Droits d'inspection	367 211	373 450
Résultat net	(916 $)	1 779 $
Formation continue		
Matériel didactique et honoraires des animateurs	365 750 $	430 445 $
Location de salles, pension et repas	40 209	28 983
Frais d'élaboration de cours	24 735	17 370
Coordination du programme	4 772	5 751
Publicité, poste et informatique	33 423	33 785
Frais de représentation et de déplacement	9 941	12 087
Salaires	86 092	85 015
Quote-part des frais généraux et autres frais	62 204	71 173
Frais des comités	2 292	1 359
	629 418	685 968
Droits d'inscription	669 617	687 613
Résultat net	40 199 $	1 645 $

	Pratique professionnelle	Discipline	Conciliation et arbitrage des comptes	Pratique illégale
Honoraires professionnels et frais de déplacement	— $	116 092 $	— $	25 226 $
Salaires	21 100	85 500	31 800	4 201
Quote-part des frais généraux et autres frais	14 150	64 547	20 215	3 187
Frais des comités	3 483	9 898	2 417	—
	38 733 $	276 037 $	54 432 $	32 614 $
1987	38 898 $	379 260 $	25 583 $	40 650 $

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	1988	1987
Direction générale et services administratifs		
Salaires	454 947 $	408 464 $
Quote-part des frais généraux et autres frais	296 144	319 390
Informatique	41 502	31 570
Frais du Bureau et des comités	180 101	122 019
Bibliothèque	2 279	3 981
Honoraires des vérificateurs	9 800	8 000
Honoraires divers	74 594	23 832
Contentieux	30 278	28 397
Projet de regroupement des professions comptables	40 927	—
	1 130 572 $	945 653 $
Traduction et terminologie		
Salaires	398 369 $	347 425 $
Quote-part des frais généraux et autres frais	309 031	301 850
Bulletins de terminologie	3 239	6 104
	710 639	655 379
Charges recouvrées de l'I.C.C.A.	503 096	446 097
	207 543 $	209 282 $
Communications		
Publicité et honoraires	305 744 $	256 761 $
Publication de Bilans	148 712	130 870
Salon de l'épargne-placements et autres	20 446	61 633
Salaires	108 546	92 759
Quote-part des frais généraux et autres frais	83 491	91 316
Brochures et dépliants	89 417	13 789
Boutonnières	25 380	—
Congrès	—	8 855
Frais des comités	85 225	4 073
Sondage	—	11 480
	866 961 $	671 536 $
Registrariat		
Salaires	82 334 $	67 913 $
Quote-part des frais généraux et autres frais	55 590	54 454
	137 924 $	122 367 $

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	PRODUITS	CHARGES	1988 RÉSULTAT NET	1987 RÉSULTAT NET
Activités sociales				
Congrès	66 055 $	65 925 $	130 $	(6 276 $)
Réception des nouveaux diplômés et remise des certificats	—	71 874	(71 874)	(12 004)
Tournoi de golf	29 030	28 494	536	1 993
Salaires	—	49 502	(49 502)	(47 758)
Quote-part des frais généraux et autres frais	—	33 354	(33 354)	(38 746)
	95 085 $	249 149 $	(154 064 $)	(102 791 $)
Contributions et subventions				
Bibliothèques universitaires			14 300 $	16 000 $
Conseil interprofessionnel du Québec			13 900	13 627
Comités régionaux			41 226	39 710
Bourse C.D. Mellor			3 500	—
Divers			4 300	—
			77 226 $	69 337 $

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ANNEXE

	1988	1987
Frais généraux a répartir		
Charges sociales	217 382 $	190 080 $
Frais de logement	433 050	425 529
Taxes municipales	67 212	78 273
Téléphone	37 406	44 021
Frais de poste	78 876	72 490
Papeterie et imprimerie	86 997	117 095
Fournitures et équipement de bureau	47 071	92 562
Frais divers de bureau	42 731	27 134
	1 010 725 $	1 047 184 $

Rapport du Syndic

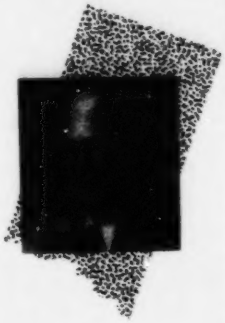

Plaintes déposées contre les membres

Cas reportés de l'an dernier	19	Plaintes déposées devant le Comité de discipline	12
		Cas réglés	92
Nouveaux cas	106	Reportés à l'an prochain	21
	125		125

Plaintes déposées devant le Comité de discipline

Cas reportés de l'an dernier	15	Cas entendus	10
Nouveaux cas	12	Reportés à l'an prochain	17
	27		27

Conciliation de comptes d'honoraires

Cas reportés de l'an dernier	4	Cas réglés	85
Nouveaux cas	92	Reportés à l'an prochain	11
	96		96

Causes de pratique illégale

Cas reportés de l'an dernier	8	Plaintes retirées	5
		Condamnations	9
Nouveaux cas	19	Cas reportés à l'an prochain	13
	27		27

Commentaires :

En plus des cas recensés plus haut, le Syndic et le Syndic adjoint ont eu plusieurs entrevues avec des membres et des plaignants, sans compter le millier d'appels téléphoniques et de pièces de correspondance qui avaient trait à des demandes de renseignements sur la déontologie, la publicité, la conciliation et l'arbitrage.

Le rapport du syndic ne tient pas compte des plaintes privées, tel que prévu à l'article 128 du Code des professions.

Le Syndic,

Roland R. Pouliot, F.C.A.

Arbitrage des comptes

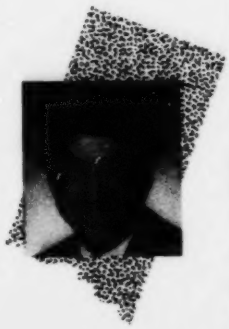

En conformité avec le Règlement concernant la procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes, le Comité d'arbitrage des comptes fait rapport qu'il a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 1988, à l'audition de 11 requêtes en arbitrage.

Le comité a entériné les recommandations préalables du syndic ou du syndic adjoint dans cinq dossiers et a réduit les comptes d'honoraires dans six autres cas, alors que quatre autres dossiers sont prêts pour audition et seront entendus par le comité dans les meilleurs délais.

Il y a eu avis de désistement des procédures par les requérants dans trois affaires, alors qu'aucune suite n'était donnée dans une autre, le secrétaire ayant ouvert à la fin de l'exercice deux dossiers potentiels.

Le président du comité,
Pierre Dessureault, F.C.A.

Les autres membres du comité sont :

Roland Boilard, C.A.
Marcel Boyer, C.A.
Paul Dumas, C.A.
Howard Gilmour, F.C.A.
Léo Linteau, C.A.
Paul Noiseux, F.C.A.
Roger Racicot, C.A.

Comité de discipline

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1988, le Comité de discipline a siégé en quatre divisions, la première étant présidée par Me Guy Marcotte, président actuel, la deuxième par Me Jacques Lamontagne, ancien président, la troisième et la quatrième étant respectivement présidées par Mes Serge Bourque et Neuville Lacroix, présidents ad hoc.

Le comité s'est réuni 18 jours dont 13 devant Me Guy Marcotte et cinq devant Me Serge Bourque. Les divisions présidées par Mes Lamontagne et Lacroix n'ont pu tenir d'audition, les dossiers dont elles sont saisies étant présentement devant les tribunaux civils à la suite de procédures en évocation.

Au cours de cet exercice, 12 nouvelles plaintes ont été déposées, soit neuf par le syndic, trois par le syndic adjoint, aucune plainte provenant de particuliers n'ayant été soumise.

Le comité a rejeté deux plaintes privées, déposées lors de l'exercice précédent, qui alléguaient l'absence de soins raisonnables (Art. 3.02.23, 3.02.24 du Code de déontologie) et non-respect de l'article 3.02.12 du Code de déontologie. Il a de plus prononcé les sanctions suivantes :

- une radiation de cinq ans et les frais dans un cas de détournement de fonds (Art. 3.02.01, 3.02.19) et de confection d'états financiers fallacieux (Art. 3.02.12) ;
- une radiation temporaire d'un an, une recommandation au Bureau d'imposer un stage de perfectionnement et les frais pour manquement aux normes (Art. 3.01.04, 3.02.01, 3.02.14 et 3.02.16) ;
- une radiation temporaire de deux mois, quatre amendes de 250 $ et les frais pour manquement aux normes et confection d'états financiers fallacieux (ancienne règle No. 1) ;
- une sévère réprimande, une radiation temporaire de quinze jours et les frais dans un cas d'évasion fiscale (Art. 2.02.01a) ;
- une sévère réprimande, une première amende de 500 $, une deuxième de 1 000 $ et les frais pour refus de répondre aux demandes du Comité de l'inspection professionelle (Art. 114 du Code des professions).

  (N.B. sanction identique dans deux dossiers).
- une réprimande, une amende de 500 $ et les frais pour manquement aux normes (Art. 3.01.04 et 3.02.17) ;
- une sévère réprimande, six amendes de 200 $ et les frais pour manquement aux normes (Art. 3.01.04 et 3.02.17).

  (N.B. décision portée en appel)
- une réprimande et les frais pour manquement aux normes (Art. 3.01.04 et 3.02.17) et confection d'états financiers erronés (Art. 3.02.12) ;
- une réprimande et les frais partagés entre les parties, plaignante et intimée, dans un cas de conflit d'intérêts (Art. 3.02.05).

  (N.B. plainte privée).

D'autre part, le comité a maintenu les plaintes portées dans deux autres dossiers, soit dans un premier pour manquement aux normes (Art. 3.01.04, 3.02.16, 3.02.17) et confection d'états financiers erronés (Art. 3.02.12) et dans un deuxième pour manquement aux normes (Art. 3.01.04, 3.02.16, 3.02.17). Les représentations sur sanction dans ces affaires auront lieu prochainement.

Au 31 mars 1988, le comité, présidé par Me Guy Marcotte, est encore saisi de trois dossiers provenant d'exercices précédents : dans deux dossiers, il y a appel de décisions interlocutoires; il y a suspension des procédures dans un troisième vu la disparition de l'intimée.

L'audition d'une plainte, commencée durant l'exercice qui se termine, se poursuivra lors du prochain exercice. Enfin, sept plaintes déposées récemment seront entendues sous peu.

La division présidée par Me Jacques Lamontagne est encore saisie d'un dossier où une décision interlocutoire a été portée en évocation, alors qu'en ce qui concerne la division présidée par Me Neuville Lacroix, les décisions interlocutoires rendues dans les trois dossiers dont elle est saisie ont été portées en évocation devant la Cour supérieure. Ces deux divisions n'ont donc pas pu siéger durant l'exercice qui se termine.

Aucune demande de réintégration n'a été déposée devant le comité.

Le président du comité,
Me Guy Marcotte

Les autres membres du comité sont :

Dennis Bell, F.C.A.
Marcel Besner, C.A.
Marcel Camirand, F.C.A.
Jean-Marie Cloutier, F.C.A.
Pierre Gauvreau, F.C.A.
N. Murray Kotler, F.C.A.
Jean-Guy Laliberté, F.C.A.
Richard Miller, C.A.
Benoît Sylvain, F.C.A.
Dawson H. Tilley, F.C.A.
John B. Wight, F.C.A.
Richard M. Wise, F.C.A.
André Young, C.A.

Comité de l'examen

Le Comité de l'examen s'est réuni à trois reprises au cours de la dernière année. Comme par le passé deux de ces sessions ont été consacrées à la révision du projet d'Examen soumis par le Jury d'Examen interprovincial alors que la dernière a servi à l'analyse des résultats afin d'en recommander l'adoption par le bureau de l'Ordre. Une réunion supplémentaire a été tenue conjointement avec les membres du Comité de la formation professionnelle, dans le cadre d'une rencontre avec le président du Jury d'Examen, visant à mieux connaître les attentes du Jury d'Examen.

Un nombre record de 1 614 candidats se sont présentés à l'Examen; de ce nombre 782 ont réussi l'Examen soit un pourcentage de 48,5 %; des 1 029 candidats qui se sont présentés pour la première fois, 556 ou 54,0 % ont réussi l'Examen à leur première tentative. Ces résultats se comparent avantageusement à ceux des années précédentes.

	1983	1984	1985	1986	1987
Nombre de candidats	1331	1314	1307	1355	1614
Nombre de réussites	582	710	678	667	782
Taux de réussite global	43,7	54,0	51,9	49,2	48,5
Nombre de 1res tentatives	823	821	867	878	1029
Nombre de succès 1re tentative	425	492	502	491	556
% de succès 1re tentative	51,6	59,9	57,9	55,9	54,0

De plus, les candidats québécois ont accaparé quatorze des vingt premières positions du tableau d'honneur canadien dont les quatre premières. Ces lauréats sont, par ordre de classement :

Chantal Lebel
Hautes Études Commerciales
(1er au Canada)

Richard Alain
Université de Sherbrooke (2e au Canada)

Mario B. Seyer
Université McGill (3e au Canada)

France De Blois
Université du Québec à Montréal
(4e au Canada)

Mary Ellen King
Université McGill (6e au Canada)

Guylaine Houde
Hautes Études Commerciales
(7e au Canada, ex-aequo)

Éric Lavoie
Université Laval
(7e au Canada, ex-aequo)

Lucie Lacroix
Université du Québec à Montréal
(9e au Canada)

Stéphane Drolet
Université du Québec à Montréal
(11e au Canada, ex-aequo)

Danny Bérubé
Université du Québec à Trois-Rivières
(11e au Canada, ex-aequo)

Hélène Bergeron
Université du Québec à Trois-Rivières
(14e au Canada)

Josée Bernard
Hautes Études Commerciales
(16e au Canada, ex-aequo)

Chantal Blouin
Université de Sherbrooke
(18e au Canada)

Daniel Blanchet
Hautes Études Commerciales
(19e au Canada, ex-aequo)

Le président du comité,
Réal Brunet, C.A.

Les autres membres du comité sont :

G. Robert Curnew, C.A.
Jean-Pierre Desrosiers, C.A.
Emilia Diraddo, C.A.
Martine Laberge, C.A.
Diane Lanciault-Fortier, C.A.
Denise Lanthier, C.A.
Maxine Ratner, C.A.
Nhut Van The, C.A.

Vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Le Comité sur la vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux s'est réuni à six reprises au cours de la dernière année. Les membres du comité ont consacré à la préparation du Guide de vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux la part la plus importante de ces réunions de même qu'un temps considérable en dehors de ces rencontres.

En effet, si la table des matières du guide de même que les grandes lignes de son contenu étaient déjà fixées lorsque l'année a débuté, la rédaction proprement dite restait à faire. Les membres du comité ainsi que les personnes-ressource déléguées par le ministère y ont consacré plusieurs mois. Un premier projet du guide sorti à l'automne a ensuite été bonifié par une consultation à l'extérieur du comité auprès des associations d'établissemnts, de gestionnaires du réseau, de personnes concernées au sein du Ministère, de firmes comptables, etc.

Le Guide de vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux est disponible en librairie depuis la mi-février et connaît d'ores et déjà un franc succès. Il s'adresse à la fois aux administrateurs des établissements, aux vérificateurs et aux personnes au sein du Ministère et des conseils régionaux intervenant à quelque niveau que ce soit dans le processus de vérification. Il apporte aux différents intervenants une information de base, un rappel de l'encadrement légal et réglementaire ainsi que des normes professionnelles et offre enfin des suggestions et des lignes directrices dans une optique qui se veut pratique.

Les membres du comité souhaitent que le Guide constitue un outil de travail et un ouvrage de référence contribuant ainsi à améliorer le contrôle exercé sur la gestion des fonds dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans la même perspective d'amélioration du contrôle exercé sur la gestion des fonds, le comité a constitué, avec le Comité sur la vérification des institutions d'enseignement et le Comité sur la vérification des municipalités et des organismes municipaux, un sous-comité chargé d'examiner le contrôle et la comptabilisation des immobilisations dans le secteur public. Les constatations et les recommandations du sous-comité font l'objet d'un mémoire que l'Ordre transmettra prochainement aux ministères, organismes et personnes concernés.

Enfin, le comité a suivi de près les événements qui ont agité le réseau principalement au cours des derniers mois. Il s'est attaché à les analyser dans l'optique de la vérification et à faire valoir, chaque fois que possible, le point de vue de la profession.

Le président du comité,
Réjean Blanchette, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Robert Bélisle, C.A.
Jules Côté, C.A. (délégué du Ministère)
Robert Fortier, C.A.
Jean-Marc Foisy, C.A.
(délégué des établissements)
Claude Girard, C.A.
Robert Lafleur, C.A.
Denis Lauzon, C.A.
Marc Lecours (délégué du Ministère)
Marc Mathieu, C.A.

PME

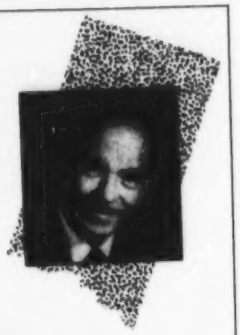

Pour mieux refléter son champ d'action, qui dépasse le cadre du financement, le Comité sur le financement de la PME porte maintenant le titre de Comité de la PME depuis cette année. Ce nouveau comité permanent a pour mandat de :

recommander à l'Ordre des prises de position et des moyens d'action sur les points d'intérêt, communs aux C.A. et aux PME dans le domaine du financement et de la gestion, que ce soit en vue d'informer les membres de l'Ordre ou d'apporter des modifications aux lois et réglementations existantes s'appliquant aux PME.

Au cours de l'année, le comité a tenu six réunions. Une bonne partie des efforts du comité a consisté à apporter son appui au projet CA-SCORE pour en faciliter l'introduction auprès des membres et des institutions financières. Le CA-SCORE est une formule qui permet l'interprétation du risque financier ou de la permanence d'une entreprise. Cette formule est le fruit d'une recherche effectuée par MM. Jean Legault, C.A., et Pierre Verronneau, C.A., professeurs à l'UQAM. Elle fut subventionnée entièrement par l'Ordre.

D'autre part, l'application de l'accord du libre-échange risque d'influencer le travail du C.A. et c'est pourquoi le comité travaille à la mise sur pied d'un colloque sur l'exportation. Ce colloque sera organisé avec l'aide du ministère du Commerce extérieur et du développement technologique du Québec. Il sera offert dans le cadre du programme de la formation continue de l'Ordre. Si la réponse aux trois colloques initiaux est favorable, il devrait être possible d'en tenir d'autres à l'extérieur des villes de Montréal et Québec.

Le président du comité,
Yves Milette, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Pierre R. Courtemanche, C.A.
Jean-Luc Fortin
Roch Girard, C.A.
Paul Goulet
Jean Guertin
André Laparé, C.A.
Jean Legault, C.A.
Louis Marchand, C.A.
Yvon Marcil, C.A.
Réal Sureau, F.C.A.

Vérification des institutions d'enseignement

Le Comité sur la vérification des institutions d'enseignement s'est réuni à six reprises au cours de la dernière année. Deux rencontres en début et en fin d'année avec des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont permis de dresser un bilan du déroulement du mandat des vérificateurs externes des cegeps pour 1985-1986 et 1986-1987 et de faire part au Ministère de certaines observations et recommandations. Le comité a également profité de cette occasion pour aborder avec le Ministère la question de la vérification des institutions d'enseignement privé. Toujours dans le secteur collégial, le comité s'est penché sur le questionnaire que le Ministère adresse aux vérificateurs : le libellé de certaines questions appelait des précisions que l'on a suggéré au Ministère d'apporter. Enfin, le comité a révisé le libellé du rapport du vérificateur applicable aux cegeps, dans le but de rédiger un rapport type. Ce projet devrait aboutir sous peu.

Dans le domaine de la vérification des commissions scolaires, le comité a finalisé la rédaction d'une lettre de déclaration type. Celle-ci qui a fait l'objet d'un communiqué dans *Bilans* du mois de juin, a été largement distribuée. Selon une tradition maintenant bien établie, le comité a reçu, dans le cadre d'une de ses réunions, les représentants du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que des réseaux des commissions scolaires catholiques et protestantes. Cette rencontre qui est toujours l'occasion d'un fructueux échange de points de vue a permis de dresser un bilan positif du déroulement de la vérification pour 1986-1987. Elle a également permis de discuter de la vérification des fonds divers perçus par les écoles. Cette épineuse question qui préoccupe le comité de longue date va, toutefois, nécessiter de plus amples études.

Dans le domaine de la comptabilité, le comité s'est penché sur le contrôle et la comptabilisation des immobilisations. Depuis déjà plusieurs années, le comité avait relevé l'existence de lacunes à ce niveau. Des problèmes similaires ayant également été observés par le Comité sur la vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et le Comité sur la vérification des municipalités et des organismes municipaux, un sous-comité conjoint a été constitué dans le but d'étudier cette question dans les trois grands réseaux du secteur public. Les constatations et les recommandations du sous-comité font l'objet d'un mémoire que l'Ordre transmettra prochainement aux ministères, organismes et personnes concernés. D'autre part, le comité s'est efforcé de sensibiliser les personnes responsables au sein des ministères au fait que certaines pratiques comptables utilisées par les commissions scolaires ou les cegeps ne permettaient pas de présenter fidèlement la situation financière de ces établissements.

Enfin, à la demande du président de l'Ordre, le comité a réfléchi à la nature du mandat confié aux vérificateurs des cegeps. Par la suite, une lettre a été envoyée au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en réponse au rapport de l'enquêteur spécial dans l'affaire du Collège Dawson.

Le président du comité,
Marcel Lafortune, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Nil Allaire, F.C.A.
Denis Bolduc, C.A.
Marcel Forest, C.A.
Jean-Marc Gariépy, C.A.
Jean-Pierre Groleau, C.A.
André Lafond, C.A.
Luc Manseau, C.A.
Luc Massé, C.A.

Vérification intégrée

Le Comité sur la vérification intégrée s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice.

Une présentation d'introduction à la vérification intégrée, un défi que le comité avait entrepris au cours du mandat précédent, a été mis au point. Le sous-comité chargé de la préparation a rédigé le texte pour être remis aux participants comme document de référence et les diapositives nécessaires à une présentation audio-visuelle d'une durée approximative d'une heure. L'exposé énonce l'historique, les concepts et les caractéristiques ainsi que les avantages et inconvénients de la vérification intégrée. C'est d'abord en région que le comité s'est proposé de présenter aux membres de l'Ordre et à leurs invités cette présentation. La première a eu lieu à Sherbrooke en mars 1988. Les autres régions ont déjà manifesté leur intérêt pour la présentation, certaines sont déjà en voie d'organisation. La réalisation d'un tel projet a pour objectif de démystifier les concepts de la vérification intégrée.

C'est d'une idée que sont nés les Forums de discussions sur la vérification intégrée. Un autre projet d'envergure qui cadre bien avec l'objectif de base du comité qui consiste à recueillir et communiquer aux membres de l'Ordre des informations sur les réalisations et l'évolution de la vérification intégrée. Ces forums ont pour but de permettre un échange sur la vérification intégrée entre les universitaires et le milieu de la pratique. Le sous-comité organisateur du premier forum a identifié cinq thèmes de discussion, thèmes qui sont débattus en équipes et en plénière. C'est en février dernier à l'École des Hautes Études Com-

merciales qu'avait lieu ce premier forum. Cette rencontre a été couronnée de succès selon l'avis même des participants. Le sous-comité complète présentement un compte rendu du forum incluant une synthèse des échanges qui sera remis aux participants. L'intérêt des participants, le comité prévoit organiser un deuxième forum au cours de l'automne prochain.

Suite à une invitation du Comité sur la vérification des institutions d'enseignement, qui désirait examiner les différentes possibilités offertes par la vérification intégrée dans le domaine des institutions d'enseignement, un membre du comité les a informés sur le sujet.

Enfin, tout au long de l'année, les membres du comité sont demeurés attentifs aux activités de recherche de la Fondation Canadienne pour la vérification intégrée.

Le président du comité,
Guy A. Trudel, F.C.A.

Les autres membres du comité sont :

Jean-Pierre Boisclair, C.A.
François Campeau, C.A.
Rhéal Chatelain, F.C.A.
Yves Gauthier, C.A.
Pierre Gour, C.A.
François Joly, C.A.
Jean-Guy Laliberté, F.C.A.
Guy Lefebvre, C.A.
Ginette Lussier-Price, C.A.
Jean S. Picard, C.A.
Lise Pistono-Lacroix, C.A.
Rollande Montsion, invitée

Coopératives

Lors des cinq réunions tenues au cours de la dernière année, les membres du Comité sur les coopératives se sont essentiellement consacrés à finaliser leur étude de la comptabilité et de la vérification des coopératives d'habitation. Comme il a paru préférable que cette question soit traitée au niveau québécois plutôt que de faire l'objet d'une étude de recherche de l'I.C.C.A., la longue démarche du comité sera prochainement couronnée par la sortie d'une brochure réalisée conjointement par l'Ordre et le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Afin de mieux répondre à l'objectif fixé, le comité a décidé d'élargir la portée de son étude. La brochure projetée s'adresse donc, non seulement aux vérificateurs des coopératives, mais également aux autres personnes impliquées au niveau comptable, financier ou administratif dans les coopératives d'habitation. Elle comporte un rappel des dispositions de la Loi sur les coopératives et du règlement d'application de la loi en matière de vérification et de présentation de l'information financière des coopératives ainsi qu'une description des principaux programmes d'aide à l'intention des coopératives d'habitation y compris les programmes implantés récemment par la S.H.Q. et la S.C.H.L. Enfin, on y offre un certain nombre de suggestions et de lignes directrices en matière de comptabilité et de vérification qui pourront être appliquées dans les coopératives quelle que soit leur taille.

Un premier projet a été rédigé qui fait actuellement l'objet d'une consultation dans le milieu. Le comité prévoit émettre sous peu une version finale qui sera éditée sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le président du comité,
Claude Nolin, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Jacques Carrier, C.M.A.
Denise Gagnon, C.A.
Gervais Grenier, C.A.
Jocelyn Huot, C.A.
Yves Jasmin, C.A.
Claude Lalonde, C.A.
Raymond J. Maheu, C.A.
Pierre Mailhot, C.A.

Législation

Le Comité sur la législation s'est réuni à deux reprises au cours de la dernière année. Les membres ont procédé à l'étude de deux opinions juridiques, l'une du Conseiller juridique de l'Ordre et l'autre du Conseiller juridique du Vérificateur général du Québec, sur l'interprétation du troisième paragraphe de l'article 32, de l'article 33 et de l'article 34 de la Loi sur le vérificateur général. Les dispositions de ces articles prévoient que tout vérificateur autre que le vérificateur général doit transmettre à ce dernier *«tout autre rapport... sur ses constatations et recommandations»* ainsi que *«tout renseignement et explication additionnels»* et que le vérificateur général peut *«procéder ou faire procéder à toute vérification additionnelle»*. Le comité a formulé des recommandations au Comité administratif en vue d'informer les membres de l'Ordre sur l'attitude à prendre relativement aux exigences de ces articles. Le dossier est toujours à l'étude.

Le comité s'est également penché sur le projet de loi 74, *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, qui proposait plusieurs modifications se rapportant au vérificateur et plus particulièrement, étendait la portée de l'opinion du vérificateur à des considérations autres que la «*présentation fidèle selon les principes comptables généralement reconnus*» . La période d'un mois entre la présentation du projet de loi et sa sanction par Québec a été trop courte pour permettre au comité de formuler des recommandations au Bureau. Par ailleurs, une rencontre avec l'Inspecteur général et ses représentants est prévue afin de faire le point sur la situation.

Au cours de ces deux réunions, les membres se sont penchés sur les problèmes causés par l'application d'une directive de l'Office des services de garde à l'enfance et ils ont également étudié les effets que peuvent entraîner le secret professionnel de l'avocat dans le contexte de la lettre qu'il adresse aux vérificateurs. Dans ce dernier cas le comité a suggéré que le Conseiller juridique de l'Ordre prépare une proposition de libellé ou d'amendement requise au texte de loi en vue d'une présentation pour étude aux autorités législatives concernées.

Le comité s'est également tenu informé de l'évolution des dossiers suivants:

- les parties I et IA de la Loi des compagnies du Québec qui visent à modifier le libellé du rapport du vérificateur afin de le rendre plus conforme au libellé du *Manuel de l'I.C.C.A.*
- les problèmes soulevés par l'application de l'article 47 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôt dont les exigences particulières sont considérées comme un travail additionnel au mandat statutaire de vérification.

Le comité reste vigilant pour étudier et formuler des recommandations sur toute nouvelle législation ou règlementation relevant de son mandat.

Le président du comité,
Régent Watier, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Jean-Paul Berti, C.A.
Jean-Guy Laliberté, F.C.A.
Ronald Pearl, F.C.A.
Pierre Poisson, C.A.
Marcel Rhéaume, C.A.
Reynold Tremblay, C.A.
André Trépanier, C.A.
David L. Webber, C.A.

Bourse C. Douglas Mellor

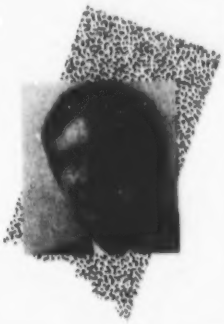

Le Comité de la Bourse C. Douglas Mellor a tenu une réunion afin d'étudier la demande de subvention de Monsieur Marc Chabot, C.A., professeur à l'Université du Québec à Montréal. Considérant que le projet de Monsieur Chabot, la publication d'une brochure traitant de la comptabilité et du libre-échange, respectait les conditions requises, les membres lui ont attribué une bourse de 3 500 $.

Les membres ont de plus proposé qu'un plan de promotion de la Bourse C. Douglas Mellor soit mis en place dès le prochain exercice afin de mieux faire connaître son existence et ainsi encourager la publication d'ouvrages pertinents tant à l'enseignement qu'à l'exercice de la profession.

Le président du comité,
Charles Pelletier, F.C.A.

Les autres membres du comité sont :

Jean Legault, C.A.
Pierre Robitaille, F.C.A.
Henry Rosenzveig, F.C.A.

Comité de l'Outaouais

Le Comité des comptables agréés de l'Outaouais, qui regroupe environ 500 membres de l'Outaouais ontarien et québécois, a poursuivi pour une deuxième année consécutive son approche d'ouverture sur la communauté. Il s'agit de rendre la profession plus visible et plus particulièrement chez les gens d'affaires.

Le Conseil d'administration s'est réuni à dix reprises et, en plus de mettre sur pied certaines activités traditionnelles prévues pour les membres (souper-conférences (3), soirée annuelle, assemblée générale annuelle, bulletin d'information périodique, tournoi de golf, cocktail des nouveaux gradués) s'est attaqué au problème de la formation continue chez les membres. Un sous-comité a été formé pour dépister les besoins des membres, mais son mandat pourrait être redéfini et son action devenir plus permanente. Trois cours de l'Ordre auront été offerts dans la région cette année.

Les autres actions du comité régional visent la communauté. Au-delà d'une vingtaine d'interventions peuvent y être dénombrées pour l'année qui s'achève.

On relève entre autres :

1) la mise sur pied de dix cliniques fiscales pour les personnes à faibles revenus dans le réseau des CLSC de l'Outaouais québécois ;
2) la conférence sur la profession en milieu scolaire (au niveau secondaire) et publication d'un document sur le sujet à l'intention du conférencier ;
3) la mise au point d'un programme de bourses d'études au niveau universitaire devant s'appliquer pour 1988-1989 pour les étudiants se dirigeant vers la profession de comptable agréé ;
4) la mise sur pied d'un colloque sur l'informatisation des PME pour les gens d'affaires lors de la Semaine nationale de l'entreprise ;
5) la participation du comité à des conférences régionales où l'expertise de la profession est demandée.

Ces diverses initiatives du comité régional auront permis au cours de l'année à une vingtaine de comptables agréés de la région de se faire valoir dans le milieu au cours de colloques ou de conférences tenus dans l'Outaouais. Le réseau de contacts que le comité régional développe laisse entrevoir une présence de plus en plus marquée de la profession, de façon à mettre en évidence notre expertise au sein de la communauté. Cette visibilité se doit de demeurer la pierre d'assise de l'action du Comité des comptables agréés de l'Outaouais.

Le président du comité,
Guy Boulanger, C.A.

Les autres membres de l'exécutif sont :

Michel Garneau, C.A., vice-président
France Généreux, C.A., trésorière
Guy Sirois, C.A., secrétaire
Lise Legault, C.A.
Marie-José Lacroix, C.A.
Jean-Luc Martineau, C.A.
Christian Asselin, C.A.
Jocelyne Laflèche, C.A.
F. Marc Chevrier, F.C.A.
représentant du Bureau

Comité de Québec

Le comité s'est réuni à douze reprises durant l'exercice et les divers sous-comités ont tenu plusieurs autres réunions.

Au niveau professionnel, le comité a organisé un cours sur la gestion du temps en plus d'inciter ses membres à assister aux différents cours offerts par l'Ordre. Il a également présenté quelques conférences sur la fiscalité et sur le financement des PME.

Les milieux universitaire et collégial comptent parmi les cibles du comité qui souhaite y faire connaître la profession de comptable agréé. Deux bourses de 1 000 $ chacune ont été décernées à deux étudiantes qui ont choisi d'orienter leurs études vers la préparation de l'Examen final uniforme de l'Ordre. Des présentations sur la profession de comptable agréé ont été organisées dans trois collèges de la région, en plus d'une participation à la journée carrières qui s'est tenue à l'Université Laval.

Pour une deuxième année consécutive, le comité a décerné le trophée VISION à deux entreprises de la région de Québec, qui ont marqué le développement économique de la région par leurs réalisations récentes dans le développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies, par leur création d'emplois ou leur croissance d'affaires. Ces trophées ont été remis lors du Déjeuner-prestige, qui a réuni près de 400 comptables agréés et gens d'affaires de la région de Québec.

A cette occasion, monsieur Bruno Riverin, président et chef de la direction de la Bourse de Montréal, a partagé ses idées sur «Le positionnement de la Bourse de Montréal par rapport à l'évolution des marchés boursiers».

Par souci de promouvoir les aspirations spécifiques de ses membres auprès de l'Ordre et d'assurer le prolongement de l'Ordre dans la région, le comité est demeuré à l'écoute de ses membres et a fait part de leurs commentaires à l'Ordre par le biais des deux délégués à l'Ordre qui sont membres du comité. Il a apporté sa collaboration aux différentes activités de l'Ordre qui ont eu lieu dans la région, notamment la tournée provinciale de consultation organisée par le sous-comité des affaires publiques présidé par monsieur Justin Dugal, F.C.A., et la session d'information présentée par le président de l'Ordre sur le regroupement des professions. Il a de plus apporté sa collaboration à la préparation du Congrès 88.

Le programme du comité a été complété par le traditionnel Tournoi de golf, le Brunch des Fêtes, où nous avons souligné la réussite des candidats et candidates à l'Examen final uniforme, et l'Assemblée annuelle, au cours de laquelle le comité a rendu hommage à trois comptables émérites : Rhéal Chatelain, F.C.A., Jacques Demeules, C.A., et Denis Guay, C.A.

Le président du comité,
Jean-Claude Baron, C.A.

Les autres membres de l'exécutif sont :

Daniel Cadoret, C.A., 1er vice-président
Jean Laflamme, C.A., 2er vice-président
Laurent Petit, C.A., secrétaire

Comités de la Mauricie

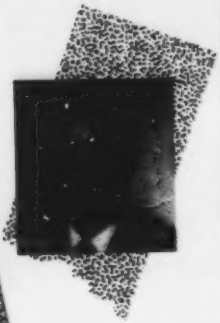

Depuis l'automne 1987, l'équipe de la Mauricie structure son jeu d'ensemble pour la saison 1988-1989.

Soucieux et conscients de son rôle de leader représentant près de 260 comptables agréés, le comité, après avoir tenu quatre rencontres, a axé son principal objectif sur la visibilité de la profession. La Mauricie doit rapatrier les intérêts de ses membres et continuer à développer une concertation efficace avec la communauté des affaires. C'est pourquoi parmi nos activités prévues pour l'année en cours, nous avons distribué une série d'articles préparés par certains de nos membres à tous les directeurs de crédit des institutions financières de la Mauricie, sur l'utilisation des différents rapports rattachés à nos états financiers.

Nous n'oublions pas les comptables agréés oeuvrant dans l'industrie, les services gouvernementaux et l'enseignement. Nous sollicitons leur présence pour créer un groupe influent qui sera un pilier économique esssentiel à l'essor de notre région.

Le président du comité,
Serge Gaumond, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Gaëtan Béchard, C.A., vice-président
Gaëtan Lamy, C.A., trésorier
Daniel Gélinas, C.A., secrétaire
François Normand, C.A.,
président sortant

Fiscalité

Le Comité sur la fiscalité a tenu sept réunions au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

Le 27 mai 1987 les membres du comité ont rencontré les hauts fonctionnaires de Revenu Canada du bureau de district de Montréal pour poursuivre des discussions concernant des points techniques ou administratifs sur plusieurs sujets dont entre autres la recherche et le développement et l'accès à l'information. Présentement, un sous-comité prépare les sujets qui seront abordés lors de la prochaine rencontre prévue en mai 1988. D'une année à l'autre, ces échanges permettent d'exprimer des points de vue et favorisent une plus grande compréhension des préoccupations tant des représentants du ministère du Revenu que ceux des contribuables.

A deux reprises au cours de l'année, un sous-comité a rencontré des représentants de Revenu Québec en vue d'utiliser des formulaires non prescrits pour les déclarations d'impôts des particuliers. Ainsi, suite à ces rencontres, à titre expérimental pour l'année 1987, le Ministère acceptera les déclarations de revenus produites sur un fac-similé approuvé suivant des normes établies ou sur un formulaire imprimé sur micro-ordinateur accompagné d'un sommaire des champs à saisir. A cet égard, le Ministre a énoncé des exigences relatives aux deux options dans son bulletin d'interprétation IMP. 1000-I/R1. Le sous-comité envisage entreprendre des discussions similaires pour les déclarations C-17 produites par les compagnies.

Dans une lettre préparée par le comité, l'Ordre a transmis récemment au Ministre des Finances et au Ministre du Revenu quelques réflexions portant sur la simplification des lois fiscales et la fiscalité de la famille. Dans ce document, sous le premier thème, il est question de la simplification des lois fiscales, du jumelage des administrations fiscales, de la déclaration d'impôt conjointe fédérale-provinciale, alors qu'au deuxième thème, est abordée la déclaration d'impôts conjointe pour la cellule familiale et les disparités fiscales entre les conjoints de droit et ceux de fait. Le comité espère que ces observations serviront de toile de fond à une prochaine rencontre.

Au cours de l'année, différents sous-comités ont été formés lors de la présentation des budgets fédéral et provincial ainsi que lors de la déclaration ministérielle concernant la réforme fiscale du Québec. Ces comités ont permis de donner au président de l'Ordre nos premières réactions et commentaires et l'ont guidé pour la rédaction d'un communiqué de presse concernant la réforme fiscale et la diffusion de déclarations publiques auprès des media lors du budget fédéral de février dernier. Le comité compte poursuivre cette initiative lors du prochain budget provincial.

Pour une deuxième année consécutive, le comité invitait les membres de l'Ordre, par le biais d'un article dans *Bilans*, à faire part de sujets, problèmes, observations ou suggestions se rapportant aux lois fiscales. Le comité aurait aimé que ces invitations ne demeurent pas muettes puisque c'est grâce à l'effort de chacun qu'il est possible d'améliorer l'efficacité et l'équité de l'administration des lois fiscales.

Le président du comité,
Michel Lanteigne, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Jean Paris, C.A., vice-président
Claude Bergel, C.A.
Ghislain Brossard, C.A.
Pierre Brunet, F.C.A.
Suzanne Filiatrault, F.C.A.
Pierre Gill, C.A.
Jacques Levesque, C.A.
Marc Malouin, C.A.
Jeff Mandel, C.A.
Pierre Monette, C.A.
Timothy Morris, C.A.
Alain Orvoine, C.A.
Serge-Hugues Ouimet, C.A.
Rammy Rochman, C.A.
Irena Socha-O'Brien, C.A.
Richard Wilson, C.A.

Terminologie française

Au cours de l'exercice, le Comité de terminologie française a tenu dix réunions, ainsi qu'une rencontre avec ses correspondants. Dans un exposé présenté à cette occasion, M. Robert Dubuc, terminologue et membre de longue date du comité, a fait le point sur la néologie en français contemporain et dans les travaux du comité. Cette réunion a permis de rappeler certains principes de base, comme l'orientation des recherches en fonction des besoins réels et le recours à la collaboration des usagers. Il a aussi été question de l'importance du rôle joué par les «agents multiplicateurs», par exemple les cabinets et les universités, pour la diffusion terminologique.

La publication de *Terminologie comptable* s'est poursuivie dans un esprit de continuité. Le comité a ainsi préparé trois bulletins, dont un de huit pages, portant sur une variété de sujets: «*En théorie comptable*», «*Chèque*», «*Continuity schedule*», «*Due care*», «*Norme, normalisation, normalisateur*», «*Virement ou dépôt*». Un dossier sur «*Swap*» a également fait l'objet de recherches; celui-ci a finalement été remis à des groupes plus directement concernés par le sujet. Plusieurs autres projets de texte ont été mis en train et devraient aboutir prochainement. Signalons enfin que l'Institut Canadien des Comptables Agréés a sollicité l'avis du comité au sujet d'une prochaine réédition du *Dictionnaire de la comptabilité*.

Le président du comité,
André Hurtubise, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Luc Arayot, C.A.
Diane Blais-Ialenti
Robert Dubuc
Jean-François Joly
Louis Ménard, C.A.
Guy Racicot, C.A.

Vérification des municipalités et des organismes municipaux

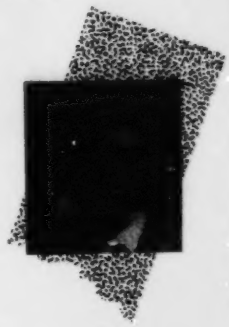

Le Comité sur la vérification des municipalités et des organismes municipaux a tenu dix réunions en 1987-1988. Cette année encore, le comité a donné une multiple orientation à ses activités. D'une part, il a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir l'image de la profession auprès des administrateurs municipaux notamment en participant au congrès 1987 de l'Union des municipalités du Québec. Le comité prépare actuellement sa participation au congrès 1988 du même organisme. Suite au dépôt du rapport de la Commission d'étude sur les municipalités (Commission Parizeau), des commentaires rappelant principalement la position exprimée antérieurement par le comité sur le sujet de la comptabilisation des emprunts en devises ont été adressés aux commissaires.

D'autre part, le comité a maintenu une étroite communication avec le ministère des Affaires municipales. En début d'année, une rencontre avec les personnes responsables au sein du Ministère a permis d'échanger et de faire le point sur de nombreux sujets notamment d'ordre comptable. Tout au long de l'année, par l'entremise de ses représentants au Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités, le comité a suivi le développement de plusieurs dossiers, notamment la révision du formulaire de rapport financier annuel des municipalités, et a fait valoir le point de vue de la profession.

Le comité s'est également consacré à l'étude de différentes questions comptables touchant les municipalités. En début d'année, après avoir achevé son examen de l'étude de recherche sur l'information financière publiée par les administrations locales, le comité a transmis à l'I.C.C.A. des commentaires détaillés. Par la suite, en réponse à une question soulevée par une municipalité, il s'est penché sur la présentation des données relatives à un réseau d'électricité dans les états financiers de la municipalité qui en est propriétaire. Le comité est favorable à une intégration du réseau d'électricité dans les états financiers de la municipalité dans la mesure où les données sont présentées distinctivement. Le comité a fait connaître cette position au ministère des Affaires municipales.

Avec l'entrée en vigueur du chapitre 3460 du *Manuel de l'I.C.C.A.* sur les coûts et obligations découlant des régimes de retraite, le comité a examiné l'opportunité d'appliquer les recommandations qui y sont formulées dans le domaine municipal. Après examen, il lui a paru préférable de maintenir le statu quo sur cette question jusqu'à ce que certaines études en cours soient achevées.

Depuis déjà plusieurs années le comité avait relevé l'existence de lacunes au niveau du contrôle et de la comptabilisation des immobilisations dans le secteur municipal. Des problèmes similaires ayant été observés par le Comité sur la vérification des institutions d'enseignement et le Comité sur la vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, un sous-comité conjoint a été constitué dans le but d'étudier cette question dans les trois grands réseaux du secteur public. Les constatations et les recommandations du sous-comité font l'objet d'un mémoire que l'Ordre transmettra prochainement aux ministères, organismes et personnes concernés.

Toujours dans le domaine comptable, le comité s'est penché sur la présentation des contestations d'évaluation dans les états financiers des municipalités. Alors que de plus en plus de contribuables contestent l'évaluation de leur propriété faite par la municipalité, l'absence de normes de présentation fait que ces passifs éventuels dont les montants sont parfois très importants sont présentés de façon très variable dans les états financiers des municipalités concernées. Après examen, le comité entend suggérer au Ministère d'inclure dans le Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec des directives à ce sujet. Le comité souhaite que les municipalités se rapprochent de l'usage général.

Finalement, afin de faciliter l'exécution de leurs mandats par les vérificateurs des municipalités, le comité a fait paraître dans le numéro de *Bilans* du mois de février un article fournissant quelques réflexions et suggestions sur le libellé du rapport du vérificateur, de l'attestation accompagnant les états financiers «maison» de la municipalité et de la note sur les conventions comptables. De plus, il procède à la préparation d'un recueil de documents de référence à l'usage des vérificateurs des municipalités.

Le président du comité,
Raymond Godbout, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Robert Bachand, C.A.
Roger Bacon, C.A.
Robert Bélanger, C.A.
Claude Gauvin, C.A.
Gilles Gauvin, C.A.
Pierre Gour, C.A.
G. André Harel, F.C.A.
Roger Laurin, C.A.
Lambert Légaré, C.A.
Jocelyne Poirier, C.A.
Raymond Rouleau, C.A.
Serge Vigneault, C.A.

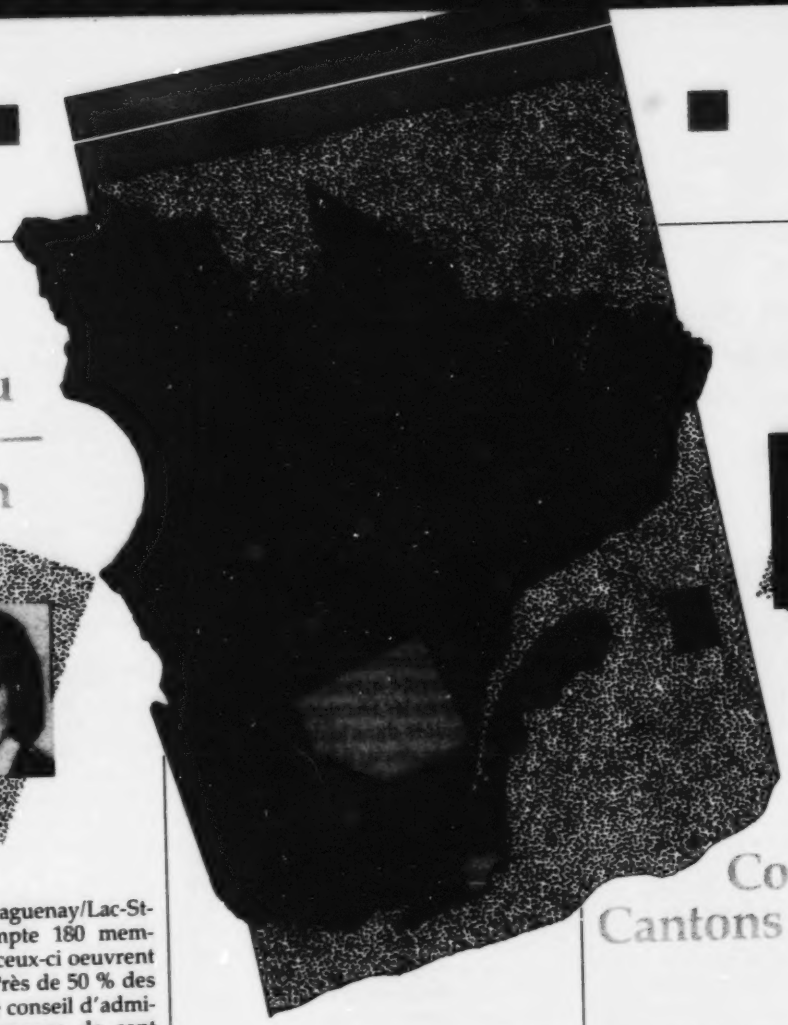

Comités du Saguenay — Lac-St-Jean

Le Comité régional du Saguenay/Lac-St-Jean/Chibougamau compte 180 membres. Les deux tiers de ceux-ci oeuvrent en pratique publique. Près de 50 % des membres sont actifs. Le conseil d'administration actuel se compose de sept membres, incluant le président.

Le territoire du comité étant très étendu, l'organisation d'activités constitue un véritable défi. Le tournoi de golf annuel, qui a lieu en septembre et auquel sont conviés les membres des institutions financières, nous prouve, par la centaine de participants, qu'il est possible de relever ce défi.

Depuis quelques temps déjà, le comité remet annuellement une bourse à un étudiant en option comptabilité à l'université du Québec à Chicoutimi. Pour promouvoir la profession de comptable agréé et atteindre ainsi un de nos objectifs, le comité a élaboré un nouveau projet de bourse à l'intention des quatre cegeps de la région. Il entrera en vigueur au cours du prochain exercice.

La président du comité,
Danièle Blanchette, C.A.

Les autres membres de l'exécutif sont :

Luc Bolduc, C.A., vice-président
Rachel Saucier, C.A., secrétaire
Denise Tremblay, C.A., trésorière
Julien Gagnon, C.A., directeur, représentant M.A.G.I.
Alain Paquin, C.A., directeur
Laval Boulianne, C.A., président ex-officier

Comité des Cantons de l'Est

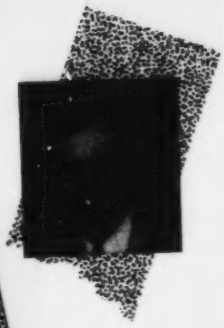

Le comité des comptables agréés des Cantons de l'Est compte plus de 400 membres dont 16 composent le comité exécutif.

Comme par les années passées, plusieurs activités ont été organisées par le comité: un cocktail de bienvenue à l'intention des nouveaux comptables agréés ; quatre soupers conférences sur des sujets d'actualité tenus dans certaines villes de notre région ; un tournoi de golf au mois d'août ; l'assemblée annuelle, point culminant de nos activités, qui aura lieu en octobre 1988.

Le comité s'est penché durant l'année sur des sujets importants : les membres M.A.G.I., la nomination des F.C.A., le protocole d'entente C.A., C.M.A., C.G.A. et le congrès 1988.

C'est grâce au dynamisme du comité qu'ont pu être organisées plusieurs activités tant professionnelles, éducatrices que sociales.

Le président du comité,
Marc Legendre, C.A.

Les autres membres de l'exécutif sont :

Pierre L. Martel, C.A., ex-président
Jean Ménard, C.A., vice-président
André Roberge, C.A., trésorier
Jean-Pierre Renaud, C.A., secrétaire

Comité du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte Nord

Au mois de septembre 1987, 25 membres de la région ont participé à la rencontre du Sous-comité des affaires publiques. A la même période s'est tenu notre mini-congrès régional à Matane qui a réuni 57 C.A. Le comité a également souligné l'attribution du titre de F.C.A. à Jean-Paul Duguay de Gaspé.

En novembre, le comité tenait une assemblée régionale à Rimouski et remettait une somme de 500 $ à la bibliothèque de l'UQUAR pour l'acquisition de volumes en comptabilité. Des membres du comité ont aussi participé à trois réunions préparatoires à la conférence socio-économique régionale.

Le comité a participé à la rencontre du président de l'Ordre avec une trentaine d'étudiants du cegep de Matane en février dernier et a organisé un cocktail pour les C.A. de la région. C'est également en février qu'avait lieu la rencontre avec les étudiants et professeurs de l'UQUAR et la remise d'une bourse d'étude à une étudiante.

Mini-colloque régional annuel

Notre comité, qui compte moins de 200 membres, couvre le plus grand territoire de la province. Les C.A. se réunissent une fois l'an (en septembre) dans différentes villes pour la tenue de notre mini-colloque (1986 à Gaspé, 1987 à Matane).

J'ai eu le plaisir d'organiser cette 20e réunion qui a regroupé 57 C.A. et 35 invités. La formule plait aux membres de la région comme le confirme un sondage effectué en 1986. En 1988, ce colloque se tiendra sur la Côte Nord.

La dernière annnée fut riche en événements et le comité a atteint deux de ses objectifs : une plus grande implication auprès des institutions d'enseignement et une présence plus marquée auprès des gens d'affaires.

Le président du comité,
Réal Bélanger, C.A.

Les autres membres de l'exécutif sont :

Bertrand Chouinard, C.A., président sortant
Bernard Gagné, C.A., vice-président
Gilles Lapointe, C.A., secrétaire
Viateur Cyr, C.A., trésorier
Ghislain Bourque, C.A., administrateur
Mario Blouin, C.A., administrateur
Daniel Lévesque, C.A., administrateur

Jeunes C.A.

Le Comité des jeunes C.A. est lui aussi... très jeune ! En effet, le comité en est à sa première année d'existence en tant que comité permanent de l'Ordre. Son mandat est de faciliter l'intégration des jeunes C.A. dans leur milieu, de promouvoir leur développement professionnel et leur sens d'appartenance à la profession.

La première des trois réunions tenues au cours de l'exercice en a été une de réflexion sur les thèmes susceptibles d'intéresser les jeunes C.A. Les membres ont retenu quatre principaux thèmes: les choix d'orientation professionnelle pour les jeunes C.A. cumulant de deux à cinq ans d'expérience, la promotion du jeune C.A., sa formation et finalement la conciliation carrière-famille.

Les membres ont entrepris, par le biais d'un sous-comité, d'effectuer un sondage auprès des jeunes C.A. afin de connaître leur profil-type de même que leurs préoccupations et de valider les idées émises par le comité plénier.

Un autre sous-comité a été formé afin d'organiser des rencontres avec les jeunes C.A. sur les choix de carrière possibles. La première de ces rencontres aura lieu à Montréal à l'automne, pour se poursuivre dans toutes les régions.

Les jeunes C.A. représentent près de la moitié des membres de la profession et leur implication est nécessaire à l'évolution de la profession. C'est pourquoi le comité veut servir de tremplin à tous les jeunes qui désirent faire partie des comités de l'Ordre et promouvoir fièrement leur titre professionnel.

Le président du comité,
André Bannon, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Serge Allard, C.A.
José Arsenault, C.A.
Danièle Blanchette, C.A.
Sylvie Charbonneau, C.A.
Ron Charow, C.A.
Sylvie De Blois, C.A.
Rachel Desjardins, C.A.
André Garneau, C.A.
Francine Gaumont, C.A.
Daniel Gélinas, C.A.
Sylvie Lenoir, C.A.

Formation professionnelle

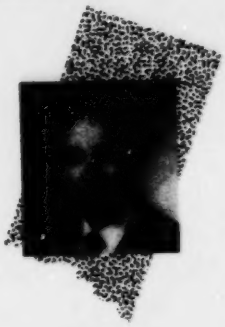

Le Comité de la formation professionnelle s'est réuni quatre fois durant l'exercice et les divers sous-comités ont tenu plusieurs autres réunions.

Le sous-comité formé l'an dernier pour étudier la situation des étudiants des programmes du soir et la possibilité de reconnaître leur expérience antérieure à l'obtention de leur diplôme de premier cycle a déposé une proposition au Comité administratif, qui l'a approuvée. Cette proposition indique que l'étudiant qui s'immatricule à l'Ordre peut obtenir une réduction de la durée de son stage, fixée à 24 mois, s'il répond aux conditions suivantes:

— Préalablement à son immatriculation, l'étudiant travaillait à temps plein chez un maître de stage accrédité par l'Ordre et poursuivait des études en vue d'obtenir un baccalauréat en commerce, administration ou en sciences comptables dans une université reconnue par l'Ordre.
— A partir du moment où l'étudiant a obtenu 60 crédits conduisant à l'obtention du baccalauréat, le stage de cet étudiant pourrait être réduit de 6 mois pour chaque année travaillée à temps plein et de façon continue jusqu'à son immatriculation. Le maximum reconnu serait de 12 mois.

Un sous-comité a été formé afin de revoir le processus d'examen pour les membres de corporations comptables étrangères auxquelles l'Ordre accorde la réciprocité. Les membres de ces corporations sont exemptés de l'Examen final uniforme, mais doivent réussir trois examens portant sur des sujets particuliers. Le comité a donc revu le programme des examens touchant spécifiquement le droit et la fiscalité. De plus, le comité a recommandé au Comité administratif de ne plus exempter de l'Examen final uniforme les C.P.A. provenant des États-Unis, recommandation qui a été approuvée.

Un sous-comité a entrepris d'organiser un symposium pour les membres dans l'enseignement universitaire. Cet événement est prévu pour novembre 1988 et a pour but de réunir les enseignants et les praticiens afin de les amener à discuter d'intérêts communs touchant la formation.

Un autre sous-comité a été formé afin d'étudier toutes les facettes particulières du stage, incluant le travail d'été et le stage à temps partiel. Un rapport doit être déposé dans le cours de l'exercice suivant.

Au niveau interprovincial, le sous-comité sur le programme de l'Examen final uniforme a apporté une modification à la date limite relative à la législation fiscale qui est matière à examen. Le groupe de travail, formé l'an dernier, afin d'étudier la difficulté de recrutement des membres siégeant au Jury d'examen a déposé son rapport tenant diverses recommandations qui ont toutes été approuvées. Le Groupe d'étude sur l'Examen final uniforme, dont le mandat est de revoir la forme et le contenu de l'Examen, a continué le travail entrepris l'an dernier.

Finalement, le document «*Le Défi du changement*» a entraîné beaucoup d'interrogations et de remises en questions en ce qui a trait à la formation professionnelle. Il faudra que le comité continue à suivre de très près l'évolution de la profession.

Le président du comité,
Marc Paradis, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Pierre Allard, C.A.
Claude Beauregard, C.A.
Benoit Boucher
Réjean Brault, C.A.
Omer Crôteau, F.C.A.
Colette Gauthier, C.A.
Pierre Lebel, C.A.
Jean-Jacques Léger, C.A.
Monique F. Leroux, C.A.
Johanne Lessard, C.A.
Vivienne M. Livick, C.A.
Micheline Massicotte, C.A.
Claude Maurer, C.A.
Robert Morin, C.A.
Harry Nozetz, C.A.
Marc Papillon, C.A.
Paul-Victor Paré, C.A.
Rodrigue Proulx, C.A.
Mirta Romaniak, C.A.
Jean-Guy Rousseau, F.C.A.
Denis Savard, C.A.

Association des stagiaires comptables agréés du Québec

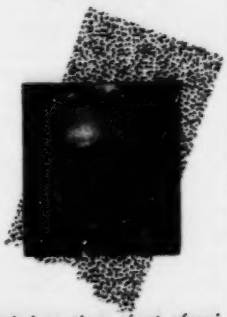

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois au siège de l'Ordre pendant l'exercice.

Le développement des services aux membres demeure notre plus grande préoccupation et cet exercice témoigne de nos efforts vers un accomplissement sans cesse plus complet de cette tâche.

Les activités reconnues continuent d'être notre force et notre marque de commerce et une nouvelle poussée régionale à Montréal laisse anticiper une présence croissante auprès des membres.

BAL

Activité par excellence, le bal a attiré un nombre record de participants et a marqué le temps fort de l'année.

COURS D'APPOINT À L'E.F.U.

Encore un nombre inégalé de stagiaires se sont inscrits. A leur honneur, mentionnons un taux de succès comparable à la moyenne nationale pour ces candidats se présentant à l'examen une seconde fois ou plus. Deux soirées motivation ont pavé la voie de cette réussite, assurant sa visibilité et pour tous les auditeurs de ces conférences, une meilleure préparation psychologique à l'E.F.U.

INFORMATION

L'Association continue de représenter ses membres auprès de l'Ordre sur les comités où nous avons voix au chapitre. Par ailleurs, dans la foulée du débat public sur l'avenir de la profession, nous avons organisé deux rencontres explicatives sur le projet de fusion des trois corporations comptables à Montréal et à Québec, sous le parrainage de l'Ordre.

SECTIONS RÉGIONALES

Ame de l'Association pendant si longtemps, elles multiplient sans cesse les activités tant à caractère social qu'éducatif. Cet enthousiasme a relancé la section Montréal après quelques années d'absence. La vigueur renouvelée nous permet d'anticiper une plus grande présence dans les universités et une meilleure intégration des membres anglophones.

En bref, une année de progrès modérés mais de grande valeur et devant la nouvelle vigueur de notre membership, nous ne pouvons anticiper un avenir autrement que brillant non seulement pour l'Association mais aussi pour toute la profession.

Le président de l'Association des stagiaires comptables agréés du Québec,
A. Marc Deschamps

Recrutement

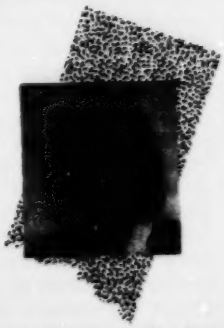

Le Comité de recrutement s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice afin de coordonner le fonctionnement du programme d'appariement employeur/candidat par ordinateur (PAECO) et surtout de réfléchir sur la pertinence d'une campagne de publicité auprès des étudiants de tous les niveaux afin d'inciter ces derniers à joindre la profession.

Les résultats du système PAECO ont été publiés dans les délais prévus. D'une part, 868 étudiants se sont inscrits au système et 713 d'entre eux ont été appariés. D'autre part, 952 postes étaient disponibles à travers la province.

Le système étant en place depuis cinq ans, les membres ont voulu rencontrer certains maîtres de stage et les responsables des bureaux de placement universitaire afin d'échanger sur le fonctionnement du système, les avantages, les inconvénients et les améliorations possibles. Suite à cette rencontre, le comité a envoyé un questionnaire à tous les cabinets ayant participé au système. Les résultats de ce sondage seront connus au cours de l'été prochain.

L'exercice 1987-1988 a été marqué par le changement. Le comité a revu son mandat afin de mieux refléter la nouvelle situation du recrutement des étudiants. Une nouvelle brochure, adaptée aux étudiants, est actuellement en cours de rédaction et leur fournira, d'une façon dynamique, l'information de nature à les renseigner sur la profession. Cette brochure devra être accompagnée d'un plan de publicité bien intégré et d'une présence à l'Ordre dans tous les campus québécois, qu'ils soient universitaire, collégial ou secondaire.

La présidente du comité,
Vivienne Livick, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Mark Armitage, C.A.
Marc Charette
René Delisle, C.A.
Guy Fréchette, F.C.A.
Jean Legault, C.A.
Suzel Marcotte, C.A.
Harry Nozetz, C.A.
Pierre Poirier, C.A.
Marc Renaud, C.A.
Richard Vineberg, C.A.

Information publique

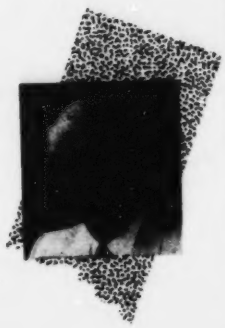

Le Comité d'information publique a tenu trois réunions au cours de l'exercice, plus une réunion du Comité directeur.

Le sous-comité des affaires publiques, pour sa part, s'est réuni à trois reprises, avant d'entreprendre la tournée de la province, qui a constitué à elle seule dix réunions.

L'exercice 1987-1988 a été placé sous le signe des relations publiques. Le service des communications a conçu un programme de relations publiques pour le président, M. Gilles Chevalier, F.C.A., programme dont l'axe principal était de donner un visage et un nom à la profession. Avant d'entreprendre son mandat, le président a reçu une journée de formation aux media, qui lui a enseigné les techniques de communication avec les membres de la presse écrite et électronique. Puis, il a entrepris une tournée des régions du Québec, qui l'a amené à prendre la parole dans sept chambres de commerce, six universités et deux cegeps. Dans chacune des régions, il a rencontré les membres ainsi que les représentants des media écrits et électroniques.

Au niveau provincial, il a rencontré les directeurs de l'information des principaux media d'information du Québec et il est intervenu à plusieurs reprises à la télévision, à la radio et dans les journaux. M. Chevalier a contribué régulièrement au Magazine PME, par une chronique intitulée «En fin de compte». Enfin, l'annonce de sa nomination, dans tous les quotidiens du Québec, a fait connaître les membres de son comité consultatif sur les communications, formé de représentants de la communauté d'affaires. Ce comité a siégé à quelques reprises au cours de l'année pour lui fournir des avis sur différents sujets.

Plusieurs recherches sont venues appuyer les démarches du président de l'Ordre. En premier lieu, le président a pris connaissance d'études de perception des comptables agréés par les gens d'affaires et les étudiants, ce qui lui a permis d'orienter tous ses discours. Par la suite, lors de la tournée, un chercheur l'accompagnait pour effectuer de l'observation participante, afin de mesurer les résistances à la communication et le conseiller sur la façon de faire passer ses messages.

La réception des nouveaux membres de l'Ordre des comptables agréés a adopté, cette année, une formule rajeunie par l'utilisation de multi-images et la participation d'invités spéciaux. Une première réunion s'est tenue à Montréal, à la Place des Arts, et la ville de Québec a accueilli l'Ordre pour la tenue d'une deuxième cérémonie.

Sur le plan publicitaire, l'Ordre a poursuivi avec succès sa campagne thématique inaugurée lors de l'exercice 1986-1987. L'enveloppe publicitaire de 140 000 $ a permis de rejoindre les régions de l'Ouest du Québec. Les résultats de la première année ont permis d'ajuster le placement media en privilégiant les publications d'affaires, ensuite les quotidiens et, finalement, la radio.

L'annonce des lauréats du titre de Fellow est parue dans les quotidiens du Québec au cours du mois de mars 1988. Le comité, cette année, a approuvé un nouveau design pour cette annonce, de façon à la rendre plus visible et plus prestigieuse. Le comité a également proposé au Comité administratif de l'Ordre la création de boutonnières pour les Fellows de l'Ordre.

Enfin, les annonces co-op, publiées dans différents quotidiens et hebdos du Québec, ont été rajeunies par l'addition de slogans publicitaires plus modernes.

Au chapitre des imprimés, le dernier rapport annuel de l'Ordre a valu à la direction plusieurs commentaires élogieux. De même, les membres de la profession ont adressé à l'Ordre des félicitations pour la nouvelle pochette d'information jeune et dynamique produite par le service des communications. Le service des communications a aussi produit un dossier sur Bilans pour appuyer les ventes publicitaires de la revue. Finalement, le supplément annuel, publié dans La Presse, a porté sur les membres M.A.G.I. Ce supplément a tenté de démontrer clairement que les comptables agréés sont impliqués à tous les niveaux de la société québécoise.

Le sous-comité des affaires publiques a beaucoup retenu l'attention en 1987-1988. Les membres du sous-comité ont effectué une tournée de la province au cours des mois de septembre et octobre 1987. Ils ont tenu dix rencontres avec près de 350 comptables agréés et ont déposé au Bureau de l'Ordre un rapport contenant 39 recommandations. Le Bureau a donné suite à ce rapport en créant un nouveau comité chargé de revoir la mission de l'Ordre et de déposer un plan de réalisation des recommandations.

L'année 1987-1988 s'est achevée dans un tourbillon d'activités, qui dénotent un dynamisme de plus en plus évident de l'Ordre et une présence soutenue de la profession sur la place publique. C'est une ligne de conduite qu'entend se donner le Comité d'information publique dans les années qui viennent.

Je tiens à remercier le directeur des communications et son équipe pour l'appui et l'effort soutenu apporté à la réalisation des objectifs du comité.

Le président du comité,
André Gauthier, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Bernard Bougie, C.A.
Pierre Ducasse, C.A.
Justin Dugal, F.C.A.
Robert Faille, F.C.A.
Denis Gauthier, C.A.
Roger Germain, F.C.A.
Guy Guertin
Jacinthe Hotte, C.A.
Pierre Legault, C.A.
Julien Lemieux, C.A.
Pierre Ménard, C.A.
François Normand, C.A.
Denis Rochon, C.A.
Jean-François Trépanier, C.A.
Morty Zafran, F.C.A.

Rôle de la femme C.A. dans la vie économique

Le Comité sur le rôle de la femme C.A. dans la vie économique s'est réuni à sept reprises au cours de la dernière année. Lors de la première réunion, les membres du comité ont dressé une liste des activités qu'ils entendaient réaliser tout au long de l'exercice. Quatre sous-comités ont été formés afin d'assurer le succès des différents projets.

Conférence
Le sous-comité «conférence« avait pour objectif d'amorcer une implication des femmes C.A. dans la vie économique. Pour atteindre cet objectif, les membres du sous-comité ont opté pour la tenue d'une conférence conjointement organisée avec une corporation ou une association professionnelle. C'est donc avec la collaboration du Comité action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal qu'aura lieu en mai 1988 le mini-colloque «Au-delà de la compétence... le marketing de soi». Cet événement a pour but de conscientiser la femme C.A. à l'importance de développer des facteurs autres que la compétence pour accéder à des postes de haute direction. Le mini-colloque vise également à démontrer que la femme C.A. possède un potentiel à explorer de même qu'une culture et une personnalité à imposer.

Banque de données
On se souviendra qu'il y a quelques années, le comité avait créé une banque de données à partir d'informations recueillies auprès de la population des femmes C.A. Ces informations ont servi à maintes reprises pour proposer des personnes-ressources lors des conférences, suggérer des membres pour siéger sur des conseils d'administration d'entreprises ou des comités de l'Ordre ou encore de combler différents besoins de la profession et du milieu des affaires. Puisque la population féminine au sein de la profession a considérablement augmenté et que la progression des femmes C.A. dans le milieu a changé, le sous-comité a entrepris la mise à jour de cette banque de données. Un tel projet assure la poursuite d'un objectif de base du comité qui consiste à promouvoir les intérêts de la femme C.A.

Un deuxième projet d'envergure mis de l'avant par le comité est de faire le point sur la situation de la femme C.A. Le sous-comité a élaboré un questionnaire afin d'établir le «Profil de la femme C.A.». Les résultats de cette enquête permettront de connaître la population que le comité représente et de mieux orienter ses activités futures. Également, ces statistiques pourrront servir aux media et autres organismes qui en feront la demande.

Marketing et visibilité
Ce sous-comité joue un rôle de soutien auprès des autres sous-comités. Il établit des contacts et voit à promouvoir les activités du comité. En vue d'augmenter la participation des femmes C.A. au congrès de l'Ordre, plusieurs noms ont été communiqués au Comité organisateur du Congrès 1988. Dans un projet en cours, le sous-comité se propose de s'enquérir auprès d'un certain nombre de cabinets d'experts-comptables de leur politique de gestion de carrière et de famille. Cette étude du duo travail-famille a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique, plus spécifiquement les membres de la profession comptable, aux conditions susceptibles d'harmoniser les talents de toutes et de tous dans la vie économique.

La présence de la femme C.A. au sein de la professon est une réalité qui se doit d'être reflétée dans les communications de l'Ordre. A cet égard nous avons rencontré le concepteur de la nouvelle brochure sur la profession C.A. afin de le sensibiliser à l'aspect mixte de la profession.

Mémoire
En assistant à la conférence annuelle de l'American Women's Society of Certified Public Accountants (AWSCPA) tenue à New York en septembre dernier, nous avons rencontré les dirigeantes de cette association pour échanger nos points de vue. Ceci nous a sensibilisés aux projets et aux moyens utilisés par cette association qui vise à aider ses membres à accéder à des postes supérieurs et à augmenter la visibilité de la femme C.P.A. Lors de cette rencontre, nous avons appris l'élaboration, par un comité de l'AICPA, d'un mémoire sur la progression des femmes C.P.A. Le sous-comité se propose de l'étudier et de l'analyser, lorsque disponile, en vue de ressortir les similarités applicables à la femme C.A. québécoise.

C'est dans cet esprit d'équipe que le comité entend poursuivre au cours de l'année qui vient les projets amorcés.

La présidente du comité,
Choula Ammar-Hadid, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Nicole Beaudoin-Sauvé, C.A.
Chantal Coquelin, C.A.
Monique Forget-Leroux, C.A.
Gilles Guay, C.A.
Sylvie Léger, C.A.
Paule Massicotte, C.A.
Suzanne Morin, C.A,
Sylvie Poirier, C.A.
Jacques Rouleau, C.A.

Formation continue

Le comité a tenu séance une fois alors que le sous-comité des cours a siégé à deux occasions. Ce sous-comité s'est adjoint deux conseillers spéciaux, en l'occurrence un informaticien et un avocat. L'objectif est de maintenir au sein du sous-comité des personnes d'expérience et de points de vue variés.

Au niveau des cours, des conférences et des colloques, seize nouveaux produits ont été offerts sur un total de trente-neuf. Deux colloques ont eu lieu, l'un sur la micro-informatique et l'autre sur la planification financière personnelle. Sept de ces produits s'adressaient plus particulièrement au groupe des membres en affaires, services gouvernementaux et industrie (MAGI). Par rapport à 1986, le nombre total des cours offerts a légèrement diminué. Une baisse des présentations a été enregistrée mais la présence moyenne par cours a augmenté de 15 %.

Un nouveau cours pour la formation des stagiaires a été mis sur pied à l'automne. Ce cours, d'une durée de six jours, a beaucoup aidé les maîtres de stage dans la formation de leurs nouveaux employés et particulièrement ceux des petits cabinets. L'expérience sera ainsi répétée.

La formation continue est influencée de façon directe par les nouveaux événements de l'année. Le cours de mise à jour en fiscalité attire toujours le plus de personnes mais plusieurs autres cours ont connu un réel succès dont: Techniques de financement créatives pour les sociétés fermées, Missions d'examen et de compilation, Acquisitions, ventes et financement d'entreprises, Réforme fiscale et Planification successorale.

Le phénomène des fusions de cabinets fait encore du ravage parmi la clientèle de la formation continue de l'Ordre et particulièrement, les membres des petits et des moyens cabinets. Compte tenu que 70 % des membres qui font appel à nos cours viennent de ce secteur et 30 % du groupe MAGI, ce phénomène accroît donc le défi auquel fait face annuellement notre comité. Ces fusions ont été en nombre tel qu'il est maintenant quasi impossible dans certaines régions de rassembler un nombre minimal de personnes intéressées à assister à un cours.

Le comité de chaque région reçoit, avant la publication de la brochure des présentations du printemps et de l'automne, la liste des cours et des conférences à venir. Les comités régionaux sont constamment encouragés à organiser un plus grand nombre de cours et de conférences dans leur région. L'Ordre fournit l'appui technique, et le comité régional s'assure du nombre suffisant de participants pour permettre la tenue de la présentation.

Plusieurs de nos cours sont préparés en collaboration avec l'Institut Canadien des Comptables Agréés (I.C.C.A.) Le comité fait aussi appel à d'autres sources extérieures, organismes ou individus, pour l'appuyer dans la préparation et la présentation de cours et de conférences. Nous invitons régulièrement les différents comités de l'Ordre et les membres en général à nous faire part de cours qu'ils souhaitent organiser en collaboration avec l'Ordre ou encore des cours qu'ils connaissent et que l'Ordre devrait offrir.

En vue d'inciter la formulation de recommandations et d'améliorer la communication, une formule a été insérée dans la brochure des cours du printemps 1988. Les réponses devraient permettre d'augmenter le nombre de produits offerts et de mieux saisir les besoins changeants des membres.

Nous sommes actuellement à mettre au point un nouveau produit qui devrait voir le jour en 1988, à savoir les audiocassettes. Une première offre devrait permettre de jauger le marché de ce nouveau medium d'information et de faire les redressements qui s'imposent.

Un colloque sur la fiscalité est aussi en voie de préparation pour le mois de septembre. Ce colloque visera particulièrement le praticien des petits et moyens cabinets ou les membres de grands cabinets qui ne sont pas des spécialistes en fiscalité.

L'I.C.C.A. prépare aussi de nouveaux produits et de nouvelles présentations. Par exemple, l'idée d'un certificat en technologie du micro-ordinateur, fait son chemin. Enfin, plusieurs exposés sont prévus pour expliquer le service de banques de données en direct (CA Online).

Les publications promues par le comité, soit «Du point de vue fiscal» et «Les Commentaires sur les budgets», ont connu une demande croissante. Évidemment, la réforme fiscale n'y est pas étrangère. Ces produits sont très populaires auprès des petits et des moyens cabinets qui les utilisent pour mieux informer leur clientèle.

L'Ordre a mis sur pied un Comité d'orientation pour analyser et formuler des recommandations sur les besoins des membres. A cette fin, notre comité a formé un sous-comité dont le but est de favoriser un échange sur l'expérience de chacun et d'élaborer conjointement des recommandations pertinentes.

Le président du comité,
Raymond Fortier, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Serge Allard, C.A.
Pierre Beaudry, C.A.
Luc Bolduc, C.A.
Claude Choquette, C.A.
Raymond Drouin, C.A.
Suzanne Filiatrault, F.C.A.
Gérald Langlois, F.C.A.
Gilles Lapointe, C.A.
Pierre C. MacKay, F.C.A.
Céline Plamondon, C.A.
Paul Roy, C.A.
Richard Roy, C.A.
Morris Werbin, C.A.

Conseillers spéciaux :
Michel Beauséjour, C.A.
Jacques Matte

Comité consultatif du syndic

Le Comité consultatif du syndic s'est réuni quatre fois durant l'exercice. Il se réjouit par ailleurs de la nomination d'un syndic adjoint qui est entré en fonction en juillet 1987.

Nous continuons à assister le syndic et le syndic adjoint dans les questions disciplinaires et dans leurs études et recherches en vue de formuler des recommandations soit au Bureau de l'Ordre sur les modifications à apporter au Code de déontologie et à ses règlements, soit auprès du Coordonnateur des Règles de conduite professionnelle à travers le pays. Par exemple, le comité a déjà soumis dernièrement aux membres du Bureau pour approbation les modifications aux articles suivants du Code de déontologie, à savoir: 1.01 m (i) (ii) (iii), 3.01.04, 3.02.01, 3.02.05, 3.02.08, 3.02.11, 3.02.12, 3.02.13, 3.02.14, 3.02.15, 3.02.16, 3.02.17, 3.02.21, 3.02.27 et 4.02.

Un sous-comité ad hoc a été constitué pour discuter en particulier de la nouvelle phraséologie de l'article 3.02.11 avec les délégués du Conseil québécois de l'insolvabilité. Un dialogue fructueux a permis d'en arriver à un consensus satisfaisant pour les deux parties. Nous nous réjouissons d'autre part de ce qu'un délégué du Conseil assiste régulièrement aux réunions du Comité consultatif du Syndic.

Le Groupe de travail interprovincial sur les règles de déontologie, auquel participe activement le syndic, poursuit ses études et recherches en vue d'uniformiser, dans la mesure du possible, les règles de conduite professionnelle à travers le pays. Rappelons que le Groupe de travail a été constitué pour formuler ou modifier certains articles du Code de déontologie de chacune des provinces, afin de donner suite à la mise à jour n° 54 du *Manuel de l'I.C.C.A.* Les autres sujets à l'étude furent les suivants :

1. enquête nationale sur les coûts des comités de discipline à travers le pays. Doit-on en répartir les coûts ?
2. relevé des différences dans la phraséologie de toutes les règles de conduite professionnelle (déontologie) publiées par les instituts/ordre provinciaux.
3. relevé des différences dans les directives d'interprétation des règles de conduite professionnelle publiées par les instituts/ordre provinciaux. Le comité est d'avis que nous devrions rétablir des directives semblables à celles qui existaient avant l'adoption du Code actuel de déontologie.

Plusieurs questions liées à l'importance des mots «intégrité, indépendance et objectivité», ont été soulevées et débattues par les membres du comité. Les membres du comité ont ainsi souligné que l'absence d'intégrité, d'indépendance et d'objectivité risque de porter atteinte au jugement professionnel du C.A. Nous sommes d'avis qu'il y a nécessité pour tout membre d'être, à l'avenir, indépendant et libre de toute influence, de tout intérêt ou de toute relation à l'égard des affaires de son client, que ce soit dans le cadre d'une attestation financière, d'un rapport de vérificateur ou d'un rapport de mission d'examen seulement. En somme, «l'indépendance d'esprit» est et doit demeurer la pierre angulaire de la profession, tel que souligné expressément dans le préambule des chapitres 8100, 8200, 8500 et 8600 du Manuel de l'I.C.C.A.

Un autre sujet d'importance qui a retenu l'attention du comité concerne les remarques transmises par la Commission des valeurs mobilières relativement aux devoirs et obligations des non-praticiens vis-à-vis le public ou un employeur, particulièrement dans la préparation des données financières publiées dans un prospectus d'émission d'actions ou d'obligations. Une modification de l'article 3.02.12 a été soumise au Bureau pour approbation.

Deux projets de règlement font encore l'objet de réflexion par les membres du comité, à savoir ceux qui ont trait aux dossiers des membres qui exercent l'expertise comptable et au secret professionnel.

Les membres du comité ont aussi pris connaissance du rapport du Sous-comité des affaires publiques dans lequel on souligne l'appui des membres de l'Ordre en faveur d'une sévérité accrue du Code de déontologie afin d'éviter des conflits d'intérêts pour la protection du public.

Les membres du comité félicitent le syndic et le syndic adjoint pour les nombreux articles publiés dans *Bilans* au cours de l'exercice.

Pour conclure, je ne voudrais pas terminer ma présidence sans remercier Roland R. Pouliot, F.C.A., Syndic, des services rendus au comité durant son mandat qui se terminera le 30 septembre prochain et tous les membres du comité qui m'ont épaulé pendant deux ans avec beaucoup de compétence et de générosité!

Le président du comité,
Guy Des Roches, F.C.A.

Les autres membres du comité sont :

Marcel Bédard, C.A.
Robert Bélisle, C.A.
Gilles Campeau, C.A.
André Coupal, C.A.
Daniel Filion, C.A.
Lucien Jarry, C.A.
Jean G. Lanctôt, F.C.A.
Lorraine Maheu, C.A.
Raymond Morcel, F.C.A.

Comité des assurances et de la caisse de retraite

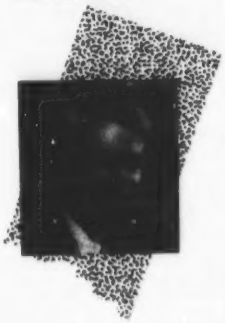

Le Comité des assurances et de la caisse de retraite a tenu neuf réunions au cours de l'exercice dans la poursuite de son mandat qui consiste à superviser et à améliorer les régimes d'assurance offerts aux membres. Le comité estime que l'une de ses fonctions très importantes reste l'étude attentive des lettres que lui adressent les membres. Bien qu'il ne puisse participer directement au processus juridique lié au règlement des sinistres, il veut s'assurer que les membres sont traités de manière juste et équitable. Le courrier des membres est toujours bien accueilli, car il donne au comité une indication des aspects des divers régimes parrainés par l'Ordre que les membres jugent satisfaisants ou insatisfaisants.

Le régime d'assurance-vie souscrit par Canada-vie continue d'enregistrer des résultats techniques exceptionnels, le capital assuré aux termes des polices actuellement en vigueur s'élevant à près de 600 millions de dollars. On a souligné dans le rapport annuel de l'an dernier que le comité étudiait les meilleures façons de répartir les fonds excédentaires entre les participants au régime d'assurance-vie. Cette année, il a été décidé qu'une partie de l'excédent servirait à réduire systématiquement de 25 % les primes exigibles à compter de la seconde année, et à payer la taxe de vente provinciale de 9 % sur les primes pour le compte des participants, ce qui représente un coût total de 266 632 $ pour le fonds d'assurance. Nonobstant ces avantages conférés aux membres, l'excédent a continué de croître au cours de l'exercice par suite des excellents résultats qu'a encore connus le régime.

Au cours de l'exercice, le comité a amélioré la couverture d'assurance-vie en ajoutant la protection «décès et mutilation accidentels» et la protection «privation de jouissance» au tableau des prestations, sans augmentation des primes pour les participants.

Le régime d'assurance-revenu demeure toujours populaire auprès des membres. Le comité a encore amélioré la garantie offerte en vertu de ce régime en modifiant la définition du mot «invalidité», laquelle prévoit maintenant le versement de prestations pendant une plus longue durée sans augmentation des primes. Le régime a enregistré un déficit de 104 535 $ pour l'exercice du fait que le nombre de demandes d'indemnisation était supérieur à la moyenne, mais le comité a décidé de maintenir la réduction de 25 % des primes étant donné que le fonds d'assurance dispose encore de réserves adéquates. Le comité considère qu'un plus grand nombre de jeunes C.A. devraient participer au régime, et ce sera là l'un des objectifs visés par notre publicité au cours de l'année qui vient.

Le fait saillant de l'exercice a sans doute été l'aboutissement des efforts déployés par le comité depuis deux ans en vue de la mise sur pied d'un régime enregistré d'épargne-retraite à l'intention des membres. Le comité a conclu à l'opportunité d'un tel régime par suite des résultats d'un sondage par voie de questionnaire qu'il avait fait parvenir l'été dernier à un échantillon de praticiens. On a opté pour un régime offert par la compagnie d'assurance Standard Life, dont le siège social se trouve au Québec. Le régime comporte un choix d'options de placements ainsi que la possibilité d'effectuer des versements mensuels ou annuels. Il n'y a pas de frais d'acquisition sur les premiers versements, les frais d'administration sont peu élevés et l'actif du régime est insaisissable. Des renseignements sur le régime ont été transmis à tous les membres en janvier 1988.

Le Comité administratif a demandé au Comité des assurances et de la caisse de retraite d'étudier le régime de retraite des employés de l'Ordre à la lumière des modifications imminentes de la législation relative aux régimes de retraite et à la fiscalité par les autorités fédérales et provinciales. Un sous-comité a donc été créé qui, avec l'aide de l'actuaire qui s'occupe du régime et du conseiller du Comité des assurances, a préparé à l'intention du Comité administratif un rapport approuvé par le Comité des assurances et de la caisse de retraite.

Le Comité administratif a également demandé au Comité des assurances d'étudier la question de l'assurance-responsabilité professionnelle des membres à la retraite. Ce dossier est toujours à l'étude.

Le comité continue de consacrer beaucoup de temps aux régimes d'assurance-automobile et d'assurance-habitation. Nos courtiers, J. Meloche Inc., ont procédé à d'importants changements sur le plan de la structure et de l'organisation de leur entreprise. Par suite de ces changements, les régimes sont maintenant souscrits par une nouvelle compagnie d'assurance, la Sécurité Nationale. Cette compagnie, qui fait maintenant partie de l'organisation J. Meloche Inc., a été substituée à la compagnie d'assurance Simcoe & Erie. Ces modifications n'entraîneront aucune interruption de la garantie étant donné que J. Meloche Inc. continue d'administrer ces régimes et que le changement d'assureur n'interviendra qu'au moment du renouvellement des polices à leur date d'échéance prévue. Le comité continuera à étudier et à surveiller ces régimes en vue d'apporter toutes les améliorations possibles aux conditions et aux garanties offertes, et d'assurer aux membres un bon service.

Le président du comité,
Michael J. Hayes, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Nil Allaire, F.C.A.
F. Marc Chevrier, F.C.A.
Albert Dumortier, C.A.
Denis Evoy, C.A.
Réal Sureau, F.C.A.
Carl J. Zidel, C.A.
George H. Archer, conseiller

Inspection professionnelle

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau qui suit:

	1988	1987
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	287	314
En suspens au début de l'exercice	1	8
	288	322
En suspens à la fin de l'exercice	----	1
Unité de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau	288	321
Recommandations ratifiées par le Bureau de l'Ordre:		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	259	276
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	29	45
	288	321
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice	34	53
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire avec limitation du droit d'exercice	5	4
Nombre de membres dont le dossier a été transmis au Syndic	4	0
Nombre de membres inspectés	1125	1132
Nombre de réunions du Comité	6	7

En vertu de l'article 2.07 du Règlement sur le stage de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice, le comité a aussi recommandé au Comité administratif de limiter le droit d'exercice d'un praticien qui, lors de son premier stage, n'a pas réussi à corriger ses faiblesses, et de lui imposer un nouveau stage.

L'inspection de 288 unités a nécessité environ 448 jours/personne. Le travail a été effectué par le Service d'inspection composé du directeur de l'inspection, Mme Ginette Lussier-Price, de l'inspectrice — projets spéciaux, Mme Christine Montamat, de l'inspecteur permanent, Mme Nicole Sénéchal, et des inspecteurs contractuels, Mmes Micheline Coderre, Sylvie Ducharme, Céline Plamondon, Suzanne Morin et MM. René Campbell, John Grant, Ralph Lichtman, Jean-Paul Marchand, Pierre O. Oligny, Roch Prince et Gilles Turcotte.

Dans le cadre d'une révision de tous les bureaux selon un cycle de cinq ans, le comité entreprend son troisième tour d'inspection cette année. On prévoit que l'an prochain 574 jours/personne seront consacrés à l'inspection de 153 bureaux devant faire l'objet d'un troisième tour d'inspection, à la réinspection d'environ 76 bureaux qui n'ont pas encore satisfait aux normes, et à la première inspection de 84 nouveaux bureaux.

Le Comité d'inspection professionnelle a mis à jour cette année les questionnaires utilisés dans le cadre du processus d'inspection, afin de tenir compte des services offerts en matière de fiscalité par les bureaux inspectés. Ces questionnaires ne sont pas encore adaptés aux particularités propres à la vérification des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, mais ils seront modifiés dès que les recommandations du comité sur la vérification de ces établissements seront présentées.

Le comité continue d'offrir son programme d'auto-évaluation aux praticiens qui font l'objet d'une première inspection. De plus, le comité a conçu cette année un nouveau service à l'intention des confrères et consoeurs qui débutent dans la profession: ceux-ci se voient maintenant offrir la possibilité de recevoir la visite d'un conseiller en pratique qui pourra les orienter dans l'exercice de leurs fonctions. Ce nouveau service permettra de continuer et d'augmenter les communications avec les praticiens.

Afin de confirmer l'aspect confidentiel des dossiers d'inspection professionnelle, le comité a demandé au Comité administratif de requérir un avis juridique sur la question de la confidentialité.

Enfin, le comité a recommandé au Président de l'Ordre d'envoyer une lettre de félicitations et d'encouragement aux praticiens qui débutent dans la profession.

Les 15 membres du comité ont consacré plus d'une centaine de jours/personne à l'exécution de leur mandat. Cette année, le comité comptait des membres provenant de Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke et du Bas-Saint-Laurent. Ils méritent d'être félicités pour leur disponibilité ainsi que de leurs efforts.

Le président du comité,
Michel Roussin, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Yvon Fortin, vice-président, F.C.A.
Jean Beaudry, C.A.
Jean-Pierre Desrosiers, C.A.
Robert Doiron, C.A.
G. André Harel, F.C.A.
Philippe Lagacé, C.A.
William J. Lawand, C.A.
Robert Leclerc, C.A.
André Legault, C.A.
Émilien Malenfant, C.A.
Louise Martel, C.A.
Gilles Masson, C.A.
Robert Poissant, C.A.
Ronald Singer, F.C.A.

Pratique professionnelle

Le comité a tenu sept réunions au cours desquelles il a traité de la création de diverses banques de données dont il a recommandé la création au Comité administratif.

1. Achat et vente d'entreprises

Le comité a travaillé à l'élaboration de la structure et du mode de fonctionnement d'une banque centralisée sur les entreprises à vendre. Cette banque sera administrée par l'Ordre et accessible à tous les C.A.

Cette banque permettra à des confrères, désireux de le faire, de communiquer toutes les informations concernant l'achat ou la vente d'entreprises de leurs clients, dans la plus stricte confidentialité.

Bien que le Comité adminitratif ait donné son accord de principe au projet, il reste encore à en déterminer les modalités d'application et les coûts.

2. Praticiens disposés à venir en aide à ceux qui sont incapables de s'occuper de leur clientèle pour cause de maladie

Le Comité administratif a accepté que l'on tienne une liste des membres retraités qui seraient disposés à offrir leurs services aux praticiens qui connaissent des problèmes de santé.

3. C.A. et stagiaires à la recherche d'un emploi à temps plein ou partiel

Suite à des demandes émanant de plusieurs bureaux, le Comité administratif a accepté le principe de la création d'un service où l'Ordre servirait d'intermédiaire entre les cabinets employeurs et les personnes à la recherche d'un emploi. Le comité doit examiner la mise en application de ce projet qui doit s'autofinancer.

4. Achat et vente de clientèle de praticiens

A la demande du comité, le Comité administratif a approuvé la création d'une banque d'informations concernant les praticiens désireux d'acheter ou de vendre une clientèle. Là encore, l'Ordre n'assumerait qu'un rôle d'intermédiaire.

Depuis près de deux ans, le Comité de la pratique professionnelle s'interroge sur le type de déclarations à annexer à divers plans d'affaires. Après avoir examiné les diverses possibilités offertes par le *Manuel de l'I.C.C.A.*, le comité a formulé des suggestions à l'intention de l'I.C.C.A. en vue de la publication de directives plus précis sur le sujet.

Au cours de l'année, plusieurs articles traitant de l'informatique, des éventualités et du Code de déontologie ont été publiés sous l'égide du comité. D'autres sont en voie de publication.

Les projets suivants sont en cours de réalisation:

1. préparation d'un manuel à l'intention des membres qui ouvrent leur propre cabinet;
2. élaboration d'un programme pour les missions d'examen;
3. articles faisant état des points à considérer lors de l'élaboration de contrats de société;
4. détermination de moyens pour rapprocher l'Ordre de ses membres.

En terminant, permettez-moi de remercier tous les membres du Comité de la pratique professionnelle qui ont généreusement consacré de nombreuses heures de travail au mieux-être de notre profession. Sans ces bénévoles, nous ne pourrions tendre vers l'excellence.

Le président du comité,
Fernand Boily, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Ghislain R. Bilodeau, C.A.
Jacques Bourgeois, C.A.
Jean-Pierre Dubeau, C.A.
Paul Dumas, C.A.
Richard Kennish, C.A.
Roger Lachance, C.A.
Jean-Jacques Lecavalier, C.A.
Gilles Moreau, C.A.
Jean-Pierre Morissette, C.A.
François Touchette, C.A.
Léon Trépanier, C.A.
Morris Werbin, C.A.
Allan Wiener, F.C.A.

Membres en affaires, services gouvernementaux et industrie

Durant l'exercice, les membres du comité se sont réunis à deux reprises, soit le 15 mai 1987 et le 24 février 1988.

En tant que nouveau président du comité, j'ai dirigé la réunion du 24 février 1988. Les membres du comité ont exprimé, à l'unanimité, l'urgent besoin de redéfinir la mission, les objectifs et la planification stratégique du comité. En effet, depuis la création du comité, qui remonte à plusieurs années, la population de l'Ordre s'est grandement diversifiée et le pourcentage des membres, qui n'oeuvrent pas en pratique publique, a augmenté de façon importante.

Le comité a donc continué le travail entrepris l'an dernier et obtenu les crédits nécessaires pour créer une banque de données sur les membres de l'Ordre outil essentiel pour effectuer une planification en fonction de la population-cible.

Nous avons l'intention de nous familiariser davantage avec les besoins de nos membres afin d'être en mesure de suggérer des activités appropriées et ainsi susciter une participation accrue des membres et un intérêt plus grand pour les affaires de l'Ordre. A cette fin, nous prévoyons distribuer un questionnaire qui servira à mettre à jour les données existantes et connaître les champs d'intérêts de nos membres.

A la lumière des résultats obtenus, il nous sera possible de procéder à des regroupements et simulations afin de mettre en place une planification stratégique qui devrait mieux répondre à la mission du comité.

Le président du comité,
Richard Halley, C.A.

Les autres membres du comité sont :

David Amar, C.A.
Pierre R. Courtemanche, C.A.
Raymond Dubois, F.C.A.
Julien Gagnon, C.A.
Roger Galipeau, C.A.
D. Claude Laroche, C.A.
Serge Mallette, C.A.
Robert Meloche, C.A.
Jean Ménard, C.A.
Edith Tremblay, C.A.

Étude des exposés-sondages

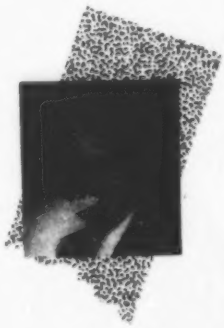

Les membres du Comité d'étude des exposés-sondages se sont réunis à trois reprises au cours de l'année pour étudier et commenter les exposés-sondages suivants:

Exposé-sondage I.C.C.A. — Secteur public

- Normes de vérification de l'optimisation des ressources (juillet 1987)

Exposé-sondage I.C.C.A. — Vérification

- Mission d'examen et de compilation: états financiers prévisionnels (août 1987)
- Modification du chapitre 5300, l'information probante, chapitre 5305, vérification des estimations comptables (novembre 1987)
- Importance relative et risque dans l'exécution d'une mission de vérification (novembre 1987)

Exposé-sondage I.C.C.A. — Comptabilité

- Les organismes sans but lucratif (juillet 1987)

Les commentaires formulés sont le fruit de la consultation des membres du comité et des correspondants régionaux qui ont consacré quelque 144 jours/personnes à l'étude de ces exposés-sondages.

Dans une lettre adressée à l'I.C.C.A. en février dernier, le comité signifiait sa déception de voir le projet de refonte du Manuel abandonné et exprimait le souhait que les recommandations formulées par le groupe d'étude soient considérées lors des publications futures des exposés-sondages, et que l'uniformisation de la terminologie tant pour la version française qu'anglaise soit envisagée.

Enfin, les membres du comité se sont tenus informés de la situation qui prévaut à l'égard des prévisions financières dans le domaine des régimes d'épargne-action.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier notre secrétaire ainsi que tous les membres du comité et les représentants de leur région pour le travail accompli au cours de la dernière année qui a contribué à l'avancement de notre profession.

Le président du comité,
Jean-Pierre Guay, C.A.

Les autres membres du comité sont :

Richard Kennish, C.A.
Normand Leclerc, C.A.
Marc Legendre, C.A.
Ginette Lussier-Price, C.A.
Yves Montpetit, C.A.
Jean-Hugues Rioux , C.A.
Pierre Marc Séguin, C.A.
Nicole St-Martin, C.A.
Morty Zafran, F.C.A.

Personnel administratif

Directeur administratif
André Desrochers, F.C.A.

Secrétaire de direction
Ghislaine C. Granger

Directeur administratif adjoint
Jacques Roy, C.A.

Secrétaire de comité
Nicole Sénéchal, C.A.

Préposée — Tableau des membres
Réna Fournier

Commis — Tableau des membres
Marcelle Labbée

Directeur des services aux membres
Louis G. Branchaud, F.C.A.

Coordonnateur — Formation continue
Jean-Claude Gladu

Secrétaire de direction
Rozane Gratton

Directeur des communications
Pierre Bouchard

Agent d'information et coordonnateur des publications
Perry Niro

Coordonnatrice — Activités spéciales
Lucie Poulin

Secrétaire de direction
Sylvie Godec

Secrétaire
Lucie Dupont

Contrôleur
William E. Flannery, C.A.

Préposée à la comptabilité
Madeleine Allard

Préposée à l'ordinateur
Pat Annesley

Réceptionniste
Rolande Montpetit

Commis à la réception
Shirley Glaude

Commis à l'expédition
André Ranger

Commis — Comptabilité
Renée Richard

Directeur de la traduction et de la terminologie
Jean-François Joly

Directrice adjointe
Suzanne Mondoux-de-Guise

Traductrice — réviseure
Annie Barnoti

Traducteur — réviseur
Jean-Jacques Lavoie

Traductrice — réviseure
Danièle Veillette

Traductrice
Jane Finlayson

Traductrice
Zélie Guével

Traductrice
Hélène Roy

Secrétaire de direction
Marjolaine Boutin

Secrétaire principale
Manon Richard

Secrétaire
Renée Lacombe

Secrétaire
Ginette Tremblay

Directeur de la formation professionnelle
Paule Massicotte, C.A.

Secrétaire de direction
Gladys Dumerlin

Préposée — Tableau des stagiaires
Georgette Brinberg

Préposée — Tableau des stagiaires
Dominique Landry

Directeur de l'inspection
Ginette Lussier-Price, C.A.

Inspectrice — Projets spéciaux
Christine Montamat, C.A.

Secrétaire de direction
Danielle Arcudi

Secrétaire
Emmanuelle Baldassarre

Syndic
Roland R. Pouliot, F.C.A.

Syndic adjoint
Jean-Guy Brassard, C.A.

Secrétaire de direction
Thérèse Riopel

Secrétaire du Comité de discipline
Me Lise Szmigielski

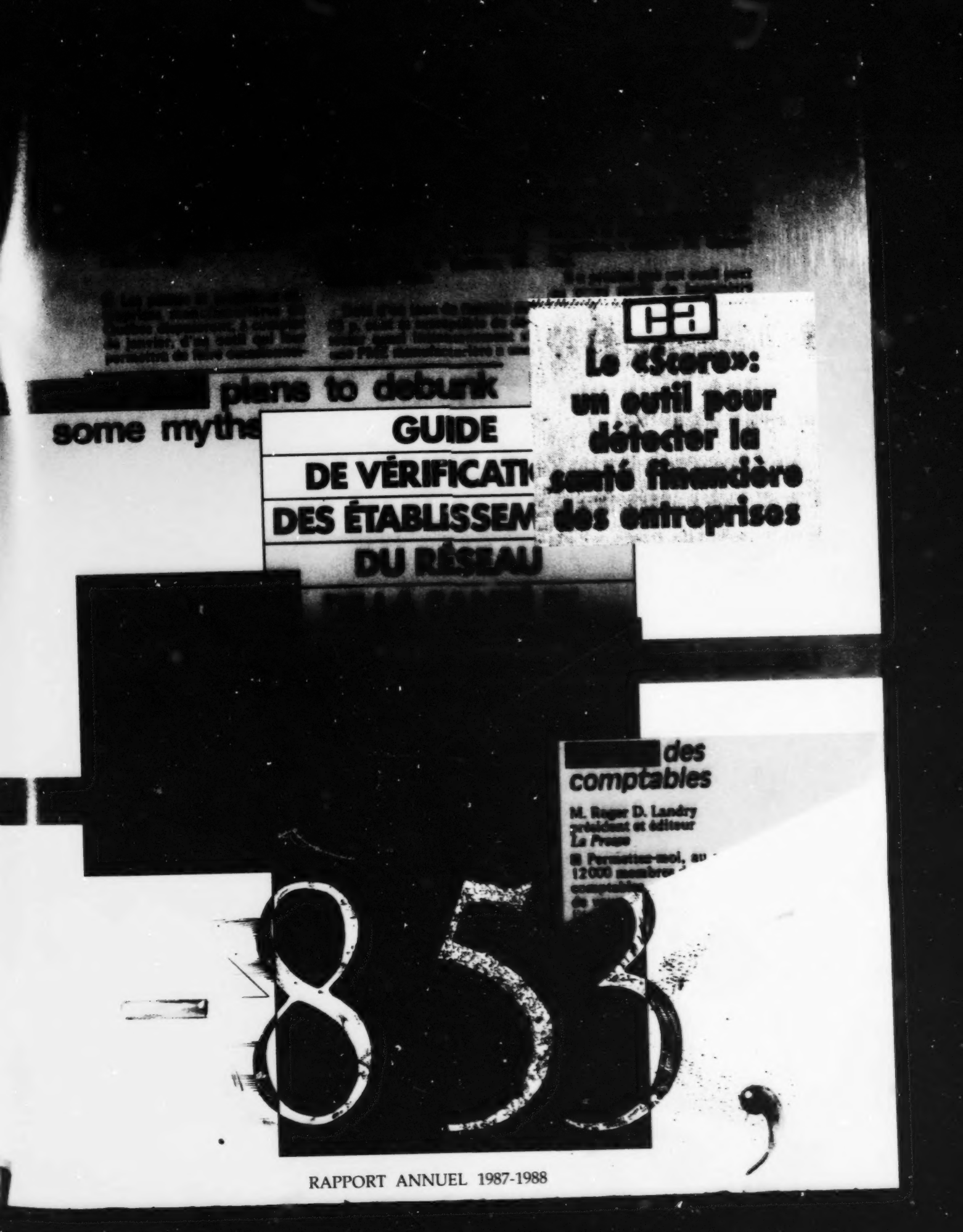

RAPPORT ANNUEL 1987-1988

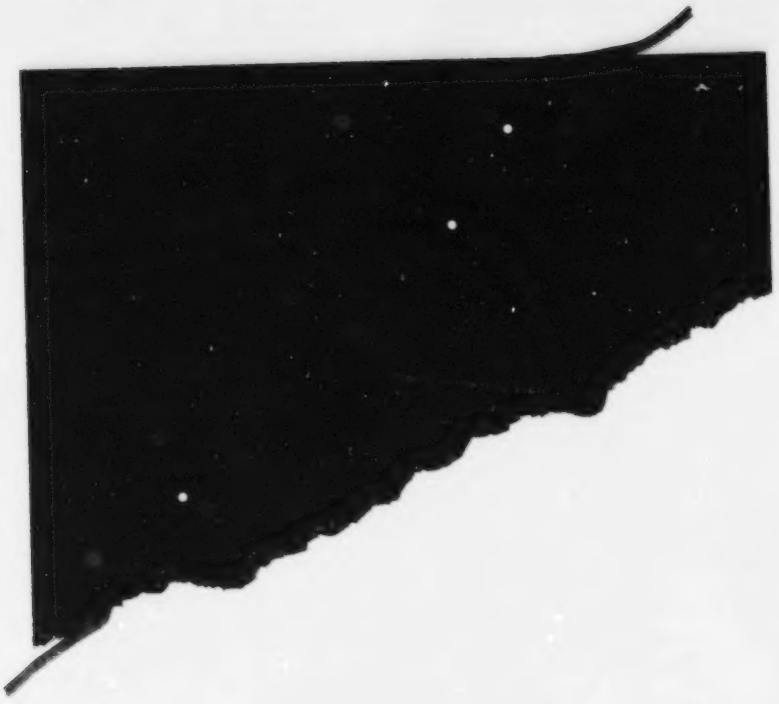

Ordre
des comptables agréés
du Québec